

Conseil départemental de l'Ain Ordre des Médecins

Directives anticipées

Aide aux aidants

Devenir Maître de Stage

Comité d'Éthique à l'hôpital

L'application qui sauve des vies

*Le Président, le Conseil départemental
et les secrétaires administratives
vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année 2020*

Conseil de l'Ordre des Médecins

11, rue des Dîmes
01000 Bourg-en-Bresse

Tél. 04 74 23 07 14

Fax 04 74 24 61 31

E-mail : ain@01.medecin.fr

www.conseil01.ordre.medecin.fr

Directeur de la publication :
Dr Robert LACOMBE

Rédacteur en chef :
Dr Bernard BOCQUET

ÉDITORIAL

Dr Robert Lacombe

• page 3

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

- Atelier pour directives anticipées
- Des nouvelles de l'AFEM
- Visite de pré-reprise du travail
- UDAF de l'Ain (Aide aux aidants)
- Confidentialité : directives du RGPD
- ADAG et CLIC
- BASILIADE : lieu d'accueil
- Devenir Maître de stage
- Comité d'Éthique à l'hôpital
- Accès aux soins en psychiatrie
- Centre d'exams de santé
- Dépistage du cancer du col utérin
- L'application qui sauve des vies
- Activité annuelle du CDOM
- Dernière minute : prescriptions de bilan visuel

Dr Jean-Pierre Bucher
Mme Evelyne Baradel
Dr Marie-Claire Donnen
Mme Coralie Bono

• pages 4-5
• page 5
• pages 6-7
• page 8
• page 9
• page 9
• page 10
• page 10
• page 11
• page 12
• page 13
• pages 14-15
• page 16
• page 17
• page 17

Dr Caroline Stahl
Dr Robert Lacombe
Dr Maud Grézard
Mme Muriel Rauturier
Dr Patricia Messagier
Dr Christian Balamou

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS ET TRIBUNES LIBRES

- Prise en charge des patients sur Bourg Agglo
- Prévention des situations de détresse chez les personnes âgées
- Un texte encore d'actualité...

Dr Monique Pelletier

• pages 18-19

Dr Monique Pelletier
Dr Bernard Bocquet

• page 19
• pages 20-21

UN PEU D'HISTOIRE

- La famille Latarjet de père en fils
- Rue du Docteur Roux

Dr Robert Philipot

• pages 22-24

Dr Bernard Bocquet

• pages 25-27

NÉCROLOGIE

- Dr Philippe Barré, Dr Léon Zévounou, Dr Robert Denjean, Dr Rainier Serrano, Dr Jean-Arnaud Courbin, Dr Robert Allante, Dr André Michaud

• pages 28-32

MOUVEMENTS DE TABLEAU

• pages 33-34

ANNONCES

• page 34

Chaque article du Bulletin est écrit sous l'entière responsabilité du signataire.
Les articles non signés sont écrits sous la responsabilité du Comité de Rédaction, prêt à recevoir vos observations.

Conseil départemental de l'Ain
Ordre des Médecins

Dr Robert LACOMBE
Président du Conseil départemental



Secrétariat
Heures d'ouverture 8h30 - 18h00 du lundi au jeudi
8h30 - 17h00 le vendredi

SECRETARIAT

Mme Muriel
CONVERT

Mme Florence
BERNARDIN

Secrétaires administratives



04.74.23.07.14
ain@01.medecin.fr
fax 04.74.24.61.31

Éditorial



Docteur
Robert
LACOMBE
Président
du Conseil de l'Ain
de l'Ordre des Médecins

« *Le soleil est pour le brin d'herbe
Comme pour le cèdre* »

Proverbe persan

Les médecins du département ont-ils la possibilité d'offrir leurs lumières médicales, faites de science et d'humanité, de façon égale sur l'ensemble du vaste territoire qu'est l'Ain ?

« *Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me le demandera* ». Chacun de nous a prononcé, en lisant le serment d'Hippocrate, son engagement à procurer une offre de soins égale pour tous, quelles que soient leurs conditions sociales, quelles que soient l'adresse du domicile. Les médecins de l'Ain sont-ils en capacité de donner cette offre de soins à tous ??

Des courriers adressés au siège de notre Conseil Ordinal départemental par des patients, expriment, pour certains, les difficultés à trouver un médecin traitant, pour d'autres à obtenir un rendez-vous spécialisé dans un délai raisonnable. D'autres missives traduisent le regret de ne pas pouvoir rencontrer, parler avec les médecins qui assurent la prise en charge d'un membre de leur famille, ou d'eux-mêmes.

« En même temps », des confrères écrivent, manifestant leur « ras le bol » face à l'agressivité de certains patients, aux dégradations causées au sein de certains cabinets médicaux, aux rendez-vous non honorés préjudiciables tant pour les autres patients que pour les médecins.

Récemment invités à participer à des réunions, au Conseil départemental, nous avons constaté la prise de conscience par les responsables politiques des difficultés liées à la démographie médicale déficitaire actuelle. Il n'est jamais trop tard.

Remercions tous ceux qui, sur le devant de la scène, ou dans un anonymat profond, ont

l'objectif de permettre un maillage médical cohérent, favorisant l'égalité de l'offre de soins pour chaque habitant du département.

Au-delà des sigles qui fleurissent, saluons les initiatives telles que l'ouverture de la maison médicale de soins immédiats de Gex, la réflexion en cours relative à la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Rien n'est parfait, tout doit être complémentaire. **N'OUBLIONS PAS** que les structures, « les coquilles », ne sont pas en elles-mêmes la solution, mais sont des **OUTILS** donnés aux confrères, dont nous devons respecter les choix d'utiliser ou non ces outils, après une explication cohérente, objective, complète de ceux-ci.

Montesquieu, dans l'Esprit des lois, affirmait que « les hommes naissent bien dans l'égalité, mais ils n'y sauraient demeurer ».

Ne soyons pas naïfs ! Reconnaissons que les chemins personnels et professionnels de chacun ne sont pas égaux, mais soyons acteurs pour favoriser l'égalité d'une offre de soins sur le territoire du département de l'Ain.

Qu'à l'aube de cette nouvelle année, les efforts de chacun méritent la note de 20/20.

À vos familles, à tous ceux qui vous accompagnent dans les structures médicales, à tous ceux qui donnent un sens à votre vie, à tous nos confrères, trop nombreux, qui affrontent des problèmes de santé, j'adresse au nom de toute l'équipe ordinaire de l'Ain mes vœux. Que chacun de vous traverse 2020 dans la sérénité, malgré les embûches qui, sans aucun doute, se présenteront.

Bon vent à tous !!!



Atelier pour directives anticipées

Mille raisons nous empêchent de rédiger des directives anticipées (DA). On n'a pas envie, on a du mal à se faire un avis pour une perspective trop lointaine. L'ASSP (*) tient depuis deux ans un atelier mensuel, ouvert à tout public et gratuit, qui offre une vision simple de ce qui paraît compliqué.



Docteur
Jean-Pierre
BUCHER

Que dit la loi ?

(article L.1111-11 du Code de la Santé Publique) : *Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté.*

Ces directives anticipées expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitements ou d'actes médicaux.

Ainsi rédiger des DA prolonge l'autonomie de décision - la dignité - du malade jusque dans son inconscience, lorsque sont réunies deux conditions (points soulignés ci-dessous 1,2,3) :

1) INCONSCIENCE. Tant que le malade sera en état de communiquer, personne ne s'intéressera à ses DA. Inversement, lorsqu'un malade est incapable de s'exprimer le médecin qui en a la charge doit rechercher tous moyens de connaître sa volonté pour pouvoir la respecter.

Les DA, quand elles existent, priment sur tout. En leur absence, le médecin se fiera en priorité au témoignage de la personne de confiance (PC). Si DA et PC font défaut il reste l'avis de la famille et/ou des « proches »... On ne peut alors s'empêcher d'évoquer l'affaire Lambert.

Évitons d'infliger à notre entourage cette épouvantable situation (11 recours judiciaires, y compris au niveau européen et à l'ONU), soyons responsables, ne nous défaussons pas sur les autres. Rédigeons !

2) FIN DE VIE. Il n'y en a aucune définition médicale ni juridique.

La seule preuve est a posteriori si, sans traitement de survie artificielle, le décès survient à court terme. Quant au traitement de survie artificielle il laisse place à l'espoir de récupération mais est-ce une vie ?

Les personnes gravement malades sont sans doute plus sensibles à cette question. Les personnes en pleine forme (vous et moi je le souhaite) sont sûrement moins concernées... Pourtant un accident peut arriver ce jour et... retour à l'affaire Lambert !

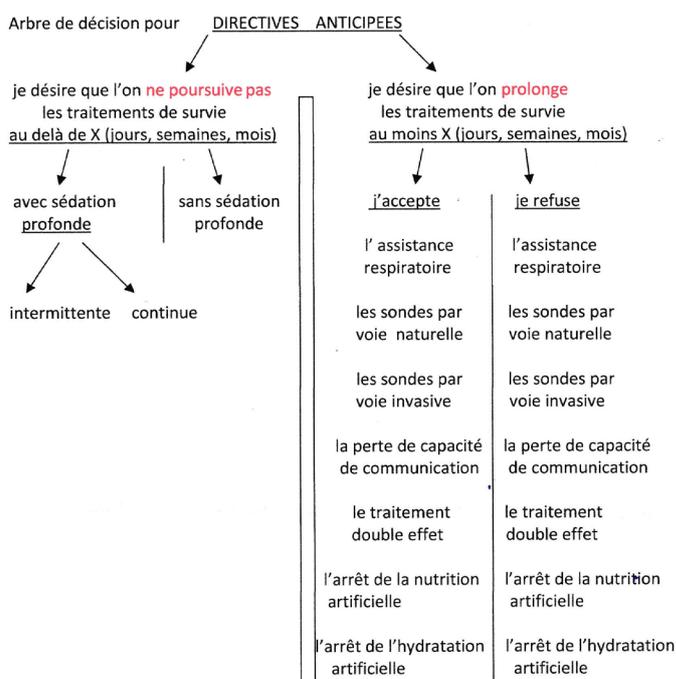
La question est : on arrête ou on poursuit ? En répondant l'un ou l'autre on a écrit l'essentiel ; on peut s'en tenir là.

On peut aussi rajouter des éléments que le médecin prendra en compte : nuancer avec un délai (par exemple on poursuit mais pas plus de 3 mois), refuser ou réclamer certains traitements.

3) La loi prévoit en effet que l'on puisse préciser sa volonté sur les **CONDITIONS MÉDICALES** qui règlent sa fin de vie. Le malade étant inconscient, là encore c'est surtout l'entourage que l'on protégera des attentes épuisantes, des spectacles impressionnants et autres.

Pour corriger les erreurs de langages et les idées fausses, il est important de recevoir une information neutre et complète chez son médecin traitant ou en atelier.

À l'issue de l'atelier, une fois épuisées toutes les interrogations autour d'un arbre de décision, nous renvoyons la personne chez elle pour sa rédaction; c'est à elle de décider à l'écart de toute influence.



Association de Soutien aux Soins Palliatifs
Une équipe de bénévoles d'accompagnement de fin de vie dans l'Ain

(* Association de Soutien aux Soins Palliatifs, bénévoles d'accompagnement de personnes en fin de vie.

Atelier sur les directives anticipées tous les 2^{èmes} mardis du mois. Durée 1 heure environ.

11 rue des Dîmes (siège du Conseil de l'Ordre des médecins) à Bourg en Bresse

Renseignements : 04 74 51 25 43 ou par mail : contact@assp-soins-palliatifs.org

AFEM : Aide aux Familles et Entraide Médicale

Bien chers donateurs,
Recevez mes meilleurs vœux de fin d'année bien sincères pour du courage dans notre période si changeante et souvent éprouvante.
La douloureuse période qui a suivi la guerre de 40 a créé un élan de solidarité entre médecins.
Cet élan de solidarité et de générosité continue grâce à vos dons.
Les familles et les étudiants soutenus trouvent naturellement des mots pour dire leur immense reconnaissance.

Évelyne Baradel

Héloïse m'a autorisée à partager avec vous ce que l'AFEM a rendu possible : Transformer du DÉSESPOIR en ESPOIR.

Chers Mécènes et autres membres de l'AFEM,

C'est avec une immense générosité que vous m'épauliez depuis maintenant ma première année d'études supérieures. Le chemin a été semé d'embûches, ça n'a pas été toujours facile, mais vous avez toujours fait preuve de patience et de cœur. Aujourd'hui, après avoir réussi les examens d'entrée, je suis admise en troisième année d'études supérieures en ressources humaines.

Ça n'aurait pas été possible sans vous. Merci de m'avoir fait confiance et de me faire encore confiance aujourd'hui. On ne vous le dira jamais assez, votre soutien financier et humain est précieux, vous participez à façonner des carrières, des familles, des vies. Des grands mercis ne sauraient égaler votre bonté envers nous. Seulement pour le moment, c'est ce que j'ai à vous offrir. Je vous remercie, c'est un grand et immense merci pour ce que vous faites pour moi et pour les autres étudiants que nous sommes. Sans vous, nous n'irions pas bien loin et ça on ne pourra jamais cesser de le clamer haut et fort.

Vous êtes un pilier dans nos vies depuis le premier jour où vous y êtes entrés.

Héloïse



Madame
Évelyne
BARADEL



168 rue de Grenelle
75007 Paris

Tél. 01 45 51 55 90
Fax 01 45 51 54 78

info@afem.net
www.afem.net

Rôle clé de la visite de pré-reprise de médecine du travail dans la lutte contre la désinsertion professionnelle

Docteur
Marie-Claire
DONNEN

Il est clairement établi que, plus l'arrêt de travail d'un salarié se prolonge, plus le retour à l'emploi est difficile voire impossible.

La visite médicale de pré-reprise auprès du médecin du travail participe activement au maintien du salarié dans l'emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle.

› Que dit la loi ?

Les conditions et modalités des visites de pré-reprise ont été modifiées à partir du 1^{er} juillet 2012.

- Article R. 4624-20 du Code du Travail :

« En vue de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en arrêt de travail d'une durée de plus de trois mois, une visite de pré-reprise est organisée par le médecin du travail à l'initiative du médecin traitant, du médecin conseil des organismes de sécurité sociale ou du salarié. »

- Article R 4624-21 du Code du Travail :

« Au cours de l'examen de pré-reprise, le médecin du travail peut recommander :

- 1° Des aménagements et adaptations du poste de travail ;
- 2° Des préconisations de reclassement ;
- 3° Des formations professionnelles à organiser en vue de faciliter le reclassement du salarié ou sa réorientation professionnelle.

À cet effet, il s'appuie sur le service social du travail du service de santé au travail inter-entreprises ou sur celui de l'entreprise.

Sauf opposition du salarié, il informe l'employeur et le médecin conseil de ces recommandations afin que toutes les mesures soient mises en œuvre en vue de favoriser le maintien dans l'emploi du salarié. »

- Article R 4624-31 du Code du Travail :

« Le médecin du travail ne peut constater l'inaptitude médicale du salarié à son poste de travail que s'il a réalisé :

- 1° Une étude de ce poste ;
- 2° Une étude des conditions de travail dans l'entreprise ;
- 3° Deux examens médicaux de l'intéressé espacés de deux semaines, accom-

pagnés, le cas échéant, des examens complémentaires.

Lorsque le maintien du salarié à son poste de travail entraîne un danger immédiat pour sa santé ou sa sécurité ou celles des tiers ou lorsqu'un examen de pré-reprise a eu lieu dans un délai de trente jours au plus, l'avis d'inaptitude médicale peut être délivré en un seul examen. »

› Qui peut demander une visite de pré-reprise ?

Cette visite ayant lieu pendant l'arrêt de travail, elle ne peut pas être à l'initiative du médecin du travail. L'information aux salariés est donnée lors des visites médicales, par le médecin du travail ou l'infirmier de santé au travail.

Elle peut être demandée par :

- le médecin conseil : en particulier si l'arrêt maladie est de plus de trois mois ;
- le salarié : à tout moment pendant son arrêt de travail ;
- le médecin traitant : à tout moment pendant l'arrêt de travail de son patient.

› Quel en est l'intérêt ?

La visite de pré-reprise se situe dans le champ de la prévention tertiaire avec des actions pour maintenir le salarié dans son emploi, éviter la survenue de complications, de récurrences, et limiter la portée des séquelles, par exemple, avec des solutions techniques ergonomiques d'aménagement du poste de travail.

Elle est indispensable pour préparer la reprise du travail, suite à une pathologie d'origine professionnelle ou non, dès que l'état de santé du travailleur laisse présager des difficultés au retour à l'emploi.

Elle est d'autant plus cruciale que l'allongement de la durée de la vie professionnelle (réforme des retraites), pose la question de la prévention de la

PENSEZ À LA VISITE DE PRÉ-REPRISE



À QUOI SERT UNE VISITE DE PRÉ-REPRISE ?

- Permettre au médecin du travail de prendre connaissance des **éléments médicaux** à l'origine de l'arrêt prolongé.

- Evaluer les difficultés du salarié **avant** sa reprise effective du travail afin de définir les préconisations nécessaires au maintien de son emploi.

Aussi, avec votre autorisation, le médecin du travail pourra prendre contact avec votre employeur pour préparer votre retour dans l'entreprise dans **les meilleures conditions**.

désinsertion professionnelle des séniors, population encore plus fragile face au maintien dans l'emploi.

Au cours de cette visite, un bilan de compétence peut être proposé si le reclassement dans un autre métier est envisagé. Ce bilan peut être réalisé pendant l'arrêt de travail, en accord avec le médecin conseil et en lien avec le service social.

La démarche de Reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) est souvent difficile pour le salarié : acceptation du handicap, crainte d'un licenciement du fait de ce statut. Cette RQTH peut permettre des aménagements plus conséquents, le recours à des ergonomes du travail et faciliter le retour à l'emploi. La visite de pré-reprise est un moment privilégié pour en parler, le médecin du travail ayant la connaissance de l'entreprise.

> Et l'employeur ?

Avec l'accord du salarié, le médecin du travail transmet ses préconisations à l'employeur.

Celui-ci a l'obligation d'en tenir compte en prenant des mesures pour adapter le poste aux capacités résiduelles du salarié : aide au port de charges, mécanisation, modification de l'organisation de son travail (travail de nuit, travail posté)... ou proposer un reclassement sur un poste plus adapté.

Dans cette démarche, l'employeur peut s'appuyer sur les conseils de l'équipe multidisciplinaire de la Santé Sécurité au Travail de la Mutualité Sociale Agricole dont je fais partie : médecin du travail, infirmier santé au travail et conseiller en prévention des risques professionnels.

> Conclusion

La lutte contre la désinsertion professionnelle est une des priorités des services de Santé Sécurité au Travail.

De nombreux acteurs, médicaux ou non, y collaborent autour d'une personne dont la participation est indispensable : le salarié lui-même.

La visite de pré-reprise s'inscrit dans cette démarche en apportant une aide à un retour à l'emploi dans les meilleures conditions possibles et à la pérennisation de cet emploi.

Le médecin du travail a besoin de votre collaboration pour demander, promouvoir cette visite de pré-reprise, le plus en amont possible du retour à l'emploi.

Mes équipes et moi-même sommes à votre disposition pour tout complément d'information.



santé
famille
retraite
services

Dr Donnen Marie-Claire

Médecin du travail, cheffe du service de Santé Sécurité au Travail

MSA Ain-Rhône
35-37 rue du Plat
69232 Lyon cedex 02

15 avenue du Champ de Foire
01000 Bourg-en-Bresse
04 78 92 63 20





Aide aux aidants : Udaf de l'Ain

Madame
Coralie
BONO

Référente Information
et Soutien aux Aidants
Familiaux
Référente Point Conseil
Budget

L'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain rattachée à l'Unaf, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente les familles vivant sur le territoire français et gère des services d'intérêt familial. Il est important que les médecins connaissent ces champs d'action pour orienter leurs patients.

Tél : 04 74 32 11 40 – Mail : udaf01@udaf01.fr

› Les représentants familiaux et les délégués CCAS

Pour que les familles prennent pleinement part à la vie démocratique, leur point de vue doit pouvoir être écouté et pris en compte dans toutes les instances où se décide leur avenir. L'Udaf de l'Ain prend en charge cette représentation au niveau départemental. Elle joue un rôle actif dans près de 85 instances, plusieurs comités, conseils et institutions du département, qui lui permettent de couvrir tous les aspects de la politique familiale.

Dans toutes ces instances, les représentants familiaux travaillent à l'émergence d'idées et de propositions d'action pour les familles, qui seront ensuite portées à l'échelon national. De leur travail sont issues de nombreuses propositions réglementaires et législatives. Le délégué familial Udaf en CCAS est quant à lui un militant familial engagé auprès des familles à travers une ou plusieurs associations. Porteur de valeurs familiales, le représentant désigné par l'Udaf veille à la prise en compte des différentes situations familiales dans les critères qui sont utilisés pour octroyer des aides. Il fait un lien entre les diverses difficultés des familles pour donner de la cohérence aux interventions du CCAS.

Tél : 04 74 32 11 48 - Mail : cchariere@udaf01.fr

› Le service de Protection Juridique des Majeurs

Venu remplacer en 2007 le « délégué à la tutelle », le mandataire judiciaire à la protection des majeurs est un professionnel chargé d'assurer des missions de protection (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle) auprès de personnes en incapacité de pourvoir seules à leurs intérêts. Agissant sur demande du juge des tutelles, et lorsque la famille du majeur protégé est défaillante, il peut aider une personne temporairement fragilisée en la conseillant et en effectuant un contrôle de ses dépenses.

Lorsqu'une mesure est prononcée sur un adulte en grande difficulté (curatelle), il l'assiste dans la plupart des actes de la vie civile et supervise son compte bancaire. Si un adulte n'est plus en mesure d'agir seul en raison de sa dépendance (tutelle), il devient son représentant dans tous les actes de la vie.

Tél : 04 37 62 11 80 - Mail : accueiltutelle@udaf01.fr

› Guichet Unique d'Information et Soutien aux Aidants Familiaux

Un proche aidant vient en aide à quelqu'un (de la famille, ami, voisin...) de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour

accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. Cela fait appel à une présence importante, parfois au détriment de soi générant des difficultés, de la fatigue... Les associations et structures apportent une offre de services et d'aide tellement importantes, variées et souvent méconnues qu'il est parfois difficile de s'y retrouver. C'est pourquoi l'Udaf de l'Ain a mis en place un Guichet unique d'information et de soutien aux proches aidants. Lieu ressource gratuit et confidentiel, où tout type de proche aidant peut venir pour de l'info pratique comme pour une aide personnalisée (aide dans ses démarches administratives, d'accès aux droits, de demande d'entrée en structures...), sur place ou à domicile !

Tél : 06 95 97 01 19 - Mail : isaf@udaf01.fr

› Point Conseil Budget

L'Udaf de l'Ain a répondu cette année à l'appel à projet relatif à la création de Points Conseils Budget sur le département. Une labélisation est accordée sur les secteurs Bourg-en-Bresse, Attignat, Saint-Étienne-du-Bois et Replonges. Ce service est gratuit et ouvert à tout public désireux de bénéficier d'un service d'aide, de conseil, d'information, d'accompagnement budgétaire, d'aide à la constitution du dossier de surendettement et de règlements de litiges.

Tél : 06 95 97 01 19 - Mail : pcb@udaf01.fr

› Aide et soutien aux tuteurs familiaux

De par son service « Protection Juridique des Majeurs », c'est en toute logique que l'Udaf de l'Ain s'est engagée au plus proche des familles dans le cadre de l'aide et le soutien aux tuteurs familiaux. Les trois associations tutélaires du département (Udaf - Atmp - Atpa) se sont associées pour la mise en place d'une plateforme de service d'aide aux tuteurs et curateurs familiaux auprès de laquelle des professionnels accompagnent dans les démarches liées à la protection des majeurs.

Du lundi au vendredi : 9h/12h30 et 13h30/16h
Tél : 0 806 70 20 60 (service gratuit + coût d'un appel) - Site : www.tuteursfamiliaux01.org

› Lire et Faire Lire

Le principe : des bénévoles de plus de 50 ans partagent bénévolement de leur temps libre pour lire des histoires aux enfants. Ce dispositif a donc pour objectifs principaux l'intergénérationnel et la lutte contre l'illettrisme.

Tél : 04 74 32 11 48 - Mail : cchariere@udaf01.fr
Site : <http://www.lireetfairelire.org/>

Confidentialité : directives du RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) donne des indications précises pour la sauvegarde du secret médical.

Les données de santé font partie des documents « sensibles » édictés par la loi, nécessitant des mesures de protection supplémentaires.

Ces mesures de protection sont d'autant plus nécessaires lorsqu'il s'agit de **personnes vulnérables**, comme le sont les majeurs protégés sous mesure de tutelle ou de curatelle.

Les **certificats médicaux** concernant ces personnes doivent être mis dans une **enveloppe cachetée**, avec la mention « **confidentiel** », elle-même placée dans une **autre enveloppe portant l'adresse du destinataire**.

En effet, à l'UDAF 01, les courriers sont ouverts automatiquement en GED (gestion électronique des documents).

En toutes circonstances, il convient de rester vigilant et rigoureux pour ce qui concerne le respect du secret médical.



Laurane RAIMONDO



Déléguée à la protection des données

Standard : 04 37 62 11 80

Mail : lraimondo@udaf01.fr

Adresse Postale :

12 bis rue de la Liberté – BP 30160
01004 BOURG EN BRESSE Cedex

ADAG* et CLIC*

- * Association d'Action et de Réflexion Gérontologique de l'Ain
- * Centre Local d'Information et de Coordination



Les secteurs de Saint-Trivier-de-Courtes, Coligny et Montrevel-en-Bresse, maintenant territoires de la CA3B, sont couverts par le CLIC du Bassin Burgien porté par l'ADAG.

Vos interlocutrices sont dorénavant Céline Micard et Flavie Nallet, coordinatrices

CLIC. Vous pouvez les joindre du lundi au vendredi au 04.74.22.11.11 et/ou par mail clicbassinburgien@adag01.fr.

Des permanences sont effectuées sur Montrevel-en-Bresse les lundis et mardis et sur Saint-Trivier-de-Courtes, les mercredis. Les usagers sont reçus sur rendez-vous uniquement.

Le département est en cours d'élaboration d'une réponse appropriée sur les secteurs de Pont-de-Vaux, de Bâgé et de Pont-de-Veyle.

Néanmoins, sur ces territoires et pour les missions spécifiques de la Cellule de Prévention des situations de Détresse de la Personne Âgée et de la MAIA (Méthode d'action et d'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie), le CLIC reste votre principal interlocuteur.

Carte du territoire



Basiliade : lieux d'accueil

Docteur
Caroline
STAHL

Basiliade propose des Lits Halte Soins Santé (LHSS) pour une prise en charge sanitaire et sociale des personnes sans domicile fixe (4 chambres) et des appartements de coordination thérapeutique (ACT) pour les personnes en situation de précarité atteintes de pathologies chroniques (11 places).



BASILIADE

APPARTEMENTS
DE COORDINATION
THERAPEUTIQUE

Basiliade Bourg-en-Bresse
24 Rue Gabriel Vicaire
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tel : 04 28 36 03 30

LITS HALTE
SOINS SANTE

Basiliade Bourg-en-Bresse
40 Rue Xavier Privas
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tel : 04 28 36 03 30

Accueil Convivialité Ecoute Hébergement Accompagnement

Basiliade propose un accompagnement global, médical et socio-éducatif pour lever les obstacles de la maladie.

Qu'est-ce que l'ACT ?

Dispositif médico-social proposant un hébergement temporaire aux personnes atteintes de pathologies chroniques invalidantes et en situation de précarité.

Pour qui ?

Des personnes malades cancer, diabète, VIH, ...

Comment ?

- Education à la santé,
- Soutien psychologique,
- Coordination médicale,
- Accompagnement dans le logement,
- Accompagnement dans vos démarches : médicales, sociales, loisirs, culturelles, ...
- Ateliers collectifs et moments de convivialités.

BASILIADE BOURG-EN-BRESSE :

11 places en Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

Logements, équipés et meublés, répartis dans la ville de Bourg en Bresse et accessibles en bus.

Une équipe pluridisciplinaire:

- 1 Médecin Coordinateur
- 1 Infirmière Coordinatrice Santé
- 2 Travailleurs Sociaux
- 1 Assistante administrative
- 1 Psychologue
- 1 Chef de service

L'accompagnement est centré sur l'implication du résident autour d'un projet personnalisé réévalué régulièrement.

Qu'est-ce qu'un LHSS?

Lieu d'accueil pour une prise en charge sanitaire et sociale des personnes sans domicile fixe.

Pour qui ?

Des personnes sans domicile dont l'état de santé nécessite des soins médicaux :

- Pour une pathologie somatique,
- Dont l'état de santé ne justifie pas, ou plus, une hospitalisation.

Comment ?

Une durée d'hébergement limitée à deux mois renouvelable si besoin.

Un accompagnement médico-social qui permet une prise en charge globale et individualisée des problèmes sanitaires et sociales des patients.

BASILIADE BOURG-EN-BRESSE :

Maison conviviale avec 4 chambres individuelles

Une équipe pluridisciplinaire:

- Chef de service
- Médecin
- Infirmière
- Aide soignant
- Educateur spécialisé
- Maitresses de maison
- Veilleurs de nuit
- Assistante administrative

PROCEDURE D'ADMISSION

1- Envoyer par voie postale :

⇒ Un dossier social à faire remplir par le travailleur social référent,
⇒ Un dossier médical à faire remplir par le médecin traitant et/ou hospitalier, sous pli confidentiel (joindre les comptes rendus d'hospitalisation).

2- Si les critères d'admissibilités sont remplis, nous proposerons un entretien.

3- L'admission est prononcée après validation en commission.

Les dossiers sont disponibles sur simple demande auprès de nos services.

Orientation et admission

Tout partenaire du secteur sanitaire ou social est habilité à réaliser une orientation vers les LHSS.

L'équipe médico-sociale décide de l'admission, sur la base du dossier médical et du dossier social transmis.

Les dossiers sont disponibles sur simple demande auprès de nos services.

Devenir Maître de Stage

Docteur
Robert
LACOMBE



Je suis spécialiste en médecine générale,
je deviens maître de stage universitaire !

Le Maître de Stage Universitaire (MSU) joue un rôle important dans la formation des futurs médecins. Il permet de garder le contact avec la Faculté et les étudiants.

Il peut devenir une aide précieuse pour trouver un remplaçant ou un successeur. Il est source d'enrichissement réciproque avec le futur confrère.

Pour toute question ou le dépôt d'une candidature s'adresser au :

Collège Universitaire de Médecine Générale (C.U.M.G.)

Faculté de médecine Lyon Est
8 avenue Rockefeller - 69373 Lyon Cedex 08
Tél. 04 78 77 72 86 - dmg.cumg@univ-lyon1.fr

Comité d'Éthique à l'hôpital

Chers Confrères, chères Consœurs,
Depuis 2006, le Comité d'Éthique de l'Hôpital de Fleyriat, entité indépendante et autonome, rassemble 30 membres, hospitaliers et extra hospitaliers, d'horizons aussi variés que soignants, médecins, cadres, représentants du culte, philosophe, juriste... autour de la réflexion sur le soin.

Nos activités sont variées : émission d'avis sur des sujets éthiques (disponibles sur notre site), formation/enseignement, organisation d'une conférence annuelle ; et rythmées par des séances plénières bimestrielles.

Surtout notre Comité peut être sollicité, de **façon anonyme et si besoin en urgence, par TOUT professionnel** en questionnement éthique face à la situation particulière d'un patient.

À l'heure d'une médecine hautement technique, d'un cadre légal en mutation, de parcours de soins complexes aux intervenants multiples et de défis sociétaux tel que le grand âge, la procréation,

la pauvreté, le handicap..., et face à des patients et des familles exigeants, nous sommes tous confrontés à des dilemmes éthiques dans nos pratiques et vous pouvez compter sur notre concours dans l'élaboration du juste soin.

Bien à vous.



Docteur
Maud
GREZARD
Présidente du Comité
d'Éthique du Centre
Hospitalier



PRÉSENTATION

Le comité d'éthique hospitalière

Groupe de réflexion au sein du Centre Hospitalier composé de personnalités extérieures, de soignants, de membres de l'administration apportant leurs expériences.

Faciliter et accompagner l'agir des professionnels qui rencontrent des questionnements éthiques dans leur pratique quotidienne aussi bien pour les conduites diagnostiques, thérapeutiques que dans la relation avec le patient, ses proches. Professionnels de la santé, hospitaliers ou libéraux, patients ou personnes de confiance (si incompétence du patient).

L'activité en 2018 :



6 séances plénières
2 réunions en urgence sur cas clinique



1 cours sur l'éthique à l'IFSI
1 cours sur l'éthique à l'IFAS du Lycée Pardé



1 collaboration avec le Centre de rééducation pédiatrique de Romans Ferrari



5 avis donnés sur cas clinique



Présence au Conseil de surveillance



Préparation de conférences pour 2019

CONTACT



Organisation de l'accès aux soins en psychiatrie

Madame
Muriel
RAUTURIER
Chargé de projet
Centre Psychothérapique
de l'Ain

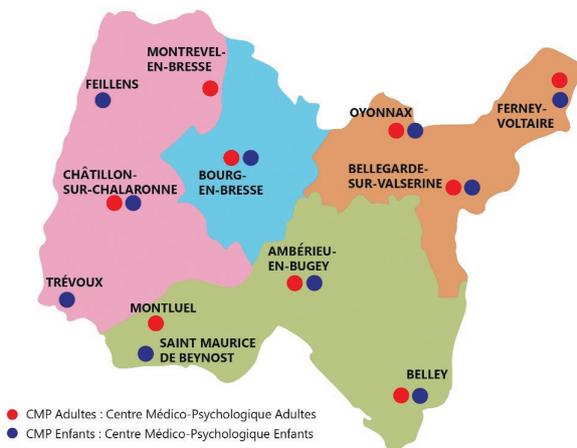
Depuis le 15 octobre 2019, l'ancien Centre d'Accueil Permanent (CAP) a cédé la place à une Unité de Soins d'Évaluation et d'Orientation et une permanence infirmière est **assurée 24h/24 par le Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA) aux urgences du CH de Fleuryriat.**

Il n'y a plus de consultations psychiatriques non programmées sur le site du CPA avenue de Marboz. Les patients doivent s'adresser directement au CMP (centre médico-psychologique) de leur secteur. Pour les personnes dans l'incapacité de solliciter des soins par elles-mêmes, l'équipe mobile peut être contactée.

Les patients en situation d'urgence doivent être orientés vers les services d'accueil des urgences (centres hospitaliers MCO).

Les CMP répondent également aux professionnels de santé en journée pour un conseil ou l'organisation de soins psychiatriques (soins ambulatoires ou hospitalisations programmées). Les infirmiers des équipes mobiles peuvent également être mobilisés.

Les coordonnées des CMP et équipes mobiles sont disponibles, en fonction de l'âge et de la résidence du patient, sur l'espace professionnels du site internet du CPA (www.orsac-cpa01.fr).



Sur le temps de fermeture du CMP ou en cas de difficulté à le contacter, la Cellule téléphonique d'orientation (CTO), assurée 24h/24 par **un infirmier en lien avec le psychiatre d'astreinte**, conseille les professionnels et organise les hospitalisations urgentes.

Elle doit être impérativement contactée avant toute orientation d'un patient au CPA (CTO : 04 74 52 29 89).

Les patients continuant à se présenter spontanément au CPA, sans accord téléphonique préalable avec la CTO, sont réorientés sur leur CMP ou, si nécessaire, sur les urgences, via le SAMU.

➤ Numéros et contacts utiles pour le Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA)

- Standard : 04 74 52 29 11
- Cellule téléphonique d'orientation (conseils cliniques/organisation des hospitalisations urgentes 24h/24)
04 74 52 29 89

contact@orsac-cpa01.fr

site internet : www.orsac-cpa01.fr

La nouvelle unité de soins d'évaluation et d'orientation des patients (US EO) a démarré à 8 lits et sera progressivement étendue à 12 lits, puis, après déménagement dans un nouveau bâtiment (fin 2022), à 16 lits.

Cette unité accueille les patients adultes passés le plus souvent par un service d'accueil des urgences (hospitalisations non programmables), notamment les patients dont c'est la première hospitalisation en psychiatrie.

La durée des séjours y est généralement comprise entre 24 et 72h et n'excède pas 7 jours. Les patients qui, après évaluation, nécessitent un temps d'hospitalisation plus important, sont transférés vers une autre unité du CPA, ou en clinique. Le taux de retour direct à domicile après un séjour court à l'US EO (sans passage par une autre unité ni par une clinique) est de plus de 50%.

➤ Renseignements

Dr Nathalie Gualdo, cheffe de service du Dispositif de soins de courte durée
nathalie.gualdomagaud@orsac-cpa01.fr

Mme Nathalie Chazalet, cadre supérieure de santé du Dispositif de soins de courte durée
nathalie.chazalet@orsac-cpa01.fr

Centre d'Examens de Santé

L'examen de prévention en santé (EPS) est une offre proposée et totalement prise en charge par l'Assurance Maladie. Il s'appuie sur les recommandations médicales les plus récentes en matière de prévention et s'inscrit en complémentarité de l'action du médecin traitant.

› L'examen de Prévention en Santé

L'examen de prévention en santé est adapté à l'âge, au sexe, aux risques ainsi qu'au suivi médical habituel des assurés. Il prend en compte les difficultés d'accès aux soins et à la prévention.

Ainsi, il peut être proposé à tout assuré de plus de 6 ans habitant dans l'Ain, **et en priorité pour les personnes de plus de 16 ans éloignées du système de santé et en situation de précarité**, qui ne bénéficient pas d'un suivi médical régulier réalisé par le médecin traitant, ni des dispositifs d'offre de prévention organisée comme les dépistages des cancers par exemple. L'EPS permet de s'inscrire ou de se réinscrire dans un parcours de santé.

Il est composé de temps d'échanges avec les professionnels du centre : personnel administratif, infirmier, dentiste, médecin et diététicienne en fonction des besoins établis avec l'assuré. Il peut comprendre une information sur les droits en santé, le parcours de soins, les dispositifs d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (CSS). Des examens et actions de dépistage sont également réalisés (bilan biologique et urinaire,

électrocardiogramme notamment, frottis de dépistage si nécessaire, etc.)

De nombreuses thématiques peuvent être abordées en fonction de l'âge et des facteurs de risque de l'assuré ainsi que de ses préoccupations. Les thèmes « addictions », « bien-être », « vie affective et sexuelle », « activité physique », etc. font notamment partie de l'EPS pour les jeunes de 16 à 25 ans. La prévention des troubles cardiovasculaires, la prévention des risques de chutes et la participation aux dépistages organisés du cancer sont des thématiques abordées au cours de l'EPS sénior. Certains thèmes enfin, sont communs à tous comme le tabac et le dépistage du surpoids et de l'obésité par exemple.

À partir du 1^{er} trimestre 2020, les vaccinations de rattrapage (DTP, DTCP, ROR et méningite C) pour les personnes concernées pourront être effectuées au cours de leur EPS.

Dans tous les cas, l'EPS est l'occasion de faire un point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, d'être informé et orienté, en lien avec le médecin traitant, vers les structures de prises en charge, notamment éducatives.

Si vous souhaitez adresser des patients pour un EPS au Centre d'Examens de Santé de la CPAM de l'Ain, **les modalités pratiques sont les suivantes :**

Venir à jeun, un petit-déjeuner leur sera proposé accompagné de conseils diététiques. En cas de traitement médicamenteux, venir avec ses ordonnances et son dossier médical et ne pas interrompre le traitement.

L'examen de prévention en santé a lieu dans nos locaux à Bourg-en-Bresse et se déroule sur une matinée ou une après-midi (4 heures).

› Les autres actions du Centre d'Examens de Santé

Par ailleurs, le Centre d'examens de santé de la CPAM de l'Ain propose des séances collectives d'éducation en santé pour les personnes en surpoids ainsi que de l'éducation thérapeutique pour les diabétiques de type 2.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone :

Tél : 04.74.45.84.45

mail : cmpsec.cpam-ain@assurance-maladie.fr

Le Centre d'examens de santé de la CPAM de l'Ain est ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.



CPAM de l'Ain
Centre d'examens de santé
1 place de la Grenouillère
01015 BOURG-EN-BRESSE



Docteur
**Patricia
MESSAGIER**
Centre d'Examens
de Santé
CPAM



Dépistage organisé du cancer du col de l'utérus, quoi de neuf ?



Docteur
Christian
BALAMOU

En 2018, près de 3 000 femmes ont vu leur vie changer avec le diagnostic du cancer du col de l'utérus. Les trois quart d'entre elles avaient moins de 65 ans¹. L'objectif aujourd'hui en France est d'agir en amont de la pathologie et cela dès l'adolescence.

> Dépistage en pratique

Le frottis cervico-utérin est le moyen préconisé pour le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus en France. Ce dépistage permet de rechercher d'éventuelles lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus, de les surveiller et/ou de les soigner et ainsi, de prévenir l'apparition d'un cancer.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus est recommandé chez toutes les femmes de 25 à 65 ans, ayant ou ayant eu des rapports sexuels, et même après la ménopause. Il s'adresse également aux femmes qui sont vaccinées contre les HPV (papillomavirus humain).

La réalisation du frottis cervico-utérin est recommandée tous les 3 ans, après deux premiers frottis réalisés à 1 an d'intervalle et dont les résultats sont normaux. Il consiste donc à prélever des cellules au niveau du col de l'utérus (prélèvement cervico-utérin/frottis) afin de déceler la présence de cellules anormales.

Le programme de dépistage a pour objectif de réduire le nombre de cancers du col de l'utérus et la mortalité liée à ce cancer, et d'améliorer l'information ainsi que la qualité de suivi ou des soins. Il garantit à chaque femme un égal accès au dépistage du cancer du col de l'utérus sur l'ensemble du territoire et un niveau de qualité élevé. Il s'appuie sur les professionnels de santé assurant le suivi gynécologique des femmes concernées, principalement les gynécologues, les médecins traitants et les sages-femmes.

> Le coût d'un test de dépistage

1. Le coût d'un test de dépistage comprend :
 - **La consultation, qui peut inclure le prélèvement.** Le coût de la consultation varie suivant le professionnel de santé consulté et le lieu de la consultation.

- **L'analyse du test de dépistage,** fixée forfaitairement à 17 euros.

2. La consultation, le prélèvement et l'analyse du test sont remboursés par l'Assurance Maladie et les mutuelles santé aux conditions habituelles.

3. **Si la femme a reçu un courrier du centre de dépistage l'invitant à réaliser le dépistage ou si elle bénéficie de la complémentaire santé solidaire (ancienne CMU-C) : l'analyse du test de dépistage sera intégralement prise en charge, sans avance de frais.**

> Dépistage organisé du cancer du col de l'utérus et affichage réglementaire

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les femmes doivent être informées de la transmission de leurs données médicales au centre de dépistage afin de pouvoir exprimer une éventuelle opposition. Cette opposition est à signaler par vos soins au pathologiste sur le bon d'examen cytologique. Pour respecter cette obligation légale, le panneau « Frottis et Test HPV » ci-contre est à afficher dans votre salle d'attente.

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Auvergne-Rhône-Alpes



ODLC
DÉPISTAGE
des CANCERS
dans l'AIN
www.depistagecancer01.org

Centre régional de coordination du
DÉPISTAGE DES CANCERS
Site de l'AIN

Info flash : En Janvier 2019, le dépistage organisé s'est régionalisé.

L'ODLC 01 a rejoint le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRA) et devient le Site de l'Ain du CRCDC AuRA, sa mission continue sur le territoire de l'Ain.

1. Dépistage du cancer du col de l'utérus : des évaluations pour mieux l'évaluer, F. Bourdillon et Norbert Ifrah, Editorial du BEH 2-3 | 24 janvier 2017 (Vers la généralisation du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus), p. 24-25.

Il est important d'INFORMER TOUTES LES FEMMES à qui vous réalisez un prélèvement cervical :

- Que les résultats de leur examen sont transmis au CRCDC AuRA.
- Que leur éventuelle opposition est à vous signaler pour mention par vos soins sur le bon d'examen.

Ces deux points concernent les femmes venues spontanément ET celles ayant reçu leur courrier d'invitation.

➤ **Rappel des points sur lesquels votre expertise est requise dans le cadre du programme**

1. Repérer les causes d'exclusions :

Hystérectomie totale, absence de rapport sexuel, frottis inférieur à 3 ans, infection génitale en cours, signes fonctionnels ou cliniques suspectant un cancer du col, traitement en cours de lésion précancéreuse ou cancéreuse.

Les motifs d'exclusion sont à signaler au verso du courrier d'invitation et à nous retourner.

2. Réaliser le frottis selon le cahier des charges en utilisant le prélèvement en milieu liquide.

3. Identifier le prélèvement :

L'étiquette de gratuité située sur le courrier d'invitation est à apposer sur le bon d'examen.

Si nécessaire, renseigner également le nom du médecin traitant.

➤ **Vers un changement des recommandations pour les années à venir...**

En juillet 2019, la Haute Autorité de Santé a recommandé que le test HPV (papillomavirus humains) remplace l'examen cytologique

comme test de dépistage primaire du cancer du col de l'utérus pour les femmes à partir de 30 ans².

Selon la littérature, le dépistage par test HPV est plus efficace en termes de réduction de l'incidence des lésions précancéreuses (CIN 3+) et des cancers invasifs du col utérin que le dépistage par examen cytologique. Le test HPV est une méthode de détection moléculaire qui permet la détection des acides nucléiques des génotypes d'HPV à haut risque.

À ce jour, les conditions ne sont pas réunies pour intégrer ce test de dépistage au programme organisé : système d'assurance qualité à établir, évolution de la codification des actes de dépistage, test non pris en charge par l'Assurance Maladie, élaboration d'un nouveau cahier des charges².

➤ **Les personnes référentes du département de l'Ain sur le programme de dépistage du cancer du col de l'utérus restent à votre disposition pour toute précision :**

- Dr Christian BALAMOU, MD.
Tél : 04 74 45 30 31
- Mme Christelle RODRIGUE
Dr en sciences.
Tél : 07 52 86 87 28
- Mme Sarah RAHMANI
Tél : 06 59 07 76 75
- Tél standard du CRCDC site de l'Ain :
04 74 45 30 30

2. Évaluation de la recherche des papillomavirus humains (HPV) en dépistage primaire des lésions précancéreuses et cancéreuses du col de l'utérus et de la place du double immunomarquage p16/Ki67. Synthèse et recommandations. HAS 10 juillet 2019, p.50.

**DÉPISTAGE
DESCANCERS**
Centre de coordination
Auvergne-Rhône-Alpes

Col de l'utérus



25 à 65 ans

Frottis & Test HPV réalisés ICI

Dans le cadre du programme de dépistage des cancers du Col de l'utérus, les données de votre dossier médical concernant ce dépistage, sont susceptibles d'être transmises au Centre Régional de Coordination des DÉPISTAGES DES CANCERS.

Celui-ci est chargé de centraliser les résultats des frottis de dépistage, des tests HPV et de s'assurer (en collaboration avec leurs médecins), que toutes les femmes dont les tests présentent des anomalies, sont suivies.

Si vous refusez la transmission de vos résultats au Centre Régional de Coordination des DÉPISTAGES DES CANCERS Auvergne-Rhône-Alpes, vous devez en informer votre médecin ou votre sage-femme.

Conformément au Règlement général de la protection des données et à la loi informatique et libertés n° 78-17 modifiée, vous disposez de droits vis-à-vis de vos données personnelles. Ils peuvent s'exercer en nous écrivant à l'adresse suivante : Centre Régional de Coordination des DÉPISTAGES DES CANCERS - Auvergne-Rhône-Alpes 58 rue Robespierre 42100 ST ETIENNE. Pour toute information complémentaire, veuillez vous rendre sur notre site internet www.depistagecancerura.fr, dans la rubrique 'Protection des données'.

SAUV Life, l'application qui sauve des vies

Le 3 décembre 2019, l'application SAUV life a été déployée dans l'Ain avec le SAMU 01.



SAUV Life est une application destinée à faire baisser le nombre de décès suite à un arrêt cardiaque. Cette solution s'appuie sur les Secours (SAMU, Pompiers) et un réseau de volontaires formés ou non au massage cardiaque.

44 SAMU sont déjà utilisateurs.

L'arrêt cardiaque tue 50 000 personnes par an en France. Les chances de survie ne sont que de 5% et celles-ci diminuent de 10% par minute sans massage cardiaque, alors que les secours arrivent en moyenne au bout de 13 minutes. **Seule une action immédiate d'un citoyen permet de sauver des vies.**

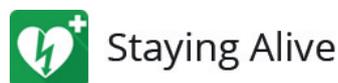
SAUV Life permet aux citoyens volontaires à proximité d'aller aider une victime.

Formés ou non, professionnel de santé ou non, chacun peut devenir citoyen sauveteur en téléchargeant gratuitement l'application.

SAUV Life est une application dédiée à l'urgence vitale. Elle a pour but de :

- Faire intervenir les citoyens sur demande des Secours (SAMU et Pompiers) en cas d'arrêt cardiaque ou d'urgence vitale. L'un des points uniques de cette application est l'interaction entre les Secours (SAMU et Pompiers) et les citoyens.
- Permettre de contacter les Secours (SAMU et Pompiers) rapidement, et de manière géolocalisée dans le cas où l'on est témoin d'un arrêt cardiaque afin qu'ils puissent faire intervenir les secours organisés, mais aussi les autres citoyens à proximité.

L'application est disponible sur App store et Google play.



Staying Alive, une application pour sauver des vies et devenir Bon Samaritain

Le SDIS de l'Ain a décidé de déployer au sein de son dispositif d'alerte cette application sur le premier trimestre 2020. Parallèlement, le SAMU 01 dispose également de l'application SauV Life proposant les mêmes fonctionnalités. L'objectif étant de répondre au plus vite à l'appel d'urgence. Par ces deux dispositifs, regroupés sur la plateforme commune 15-18-112, nous doublons les chances de mobiliser des personnes formées proches d'une victime nécessitant les gestes de premiers secours et ce, avant l'arrivée des sapeurs-pompiers ou d'une équipe du SAMU.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AIN

200 avenue du Capitaine Dhonne – CS 80033 – 01001 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Tél : 04.37.62.15.00 – Fax : 04.37.62.15.01 – Site internet : www.sdis01.fr @SDISdelain @sdis01

Activité annuelle du Conseil départemental

(de janvier à décembre 2019)

Le **Bureau** se réunit tous les premiers mardis du mois.

Le **Conseil** tient une séance les troisièmes mardis de chaque mois.

Les **membres des Commissions** se réunissent chaque fois que nécessaire. Ils effectuent les missions qui leur sont confiées (assistance à des réunions, colloques, comités, organismes divers, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...) en fonction des invitations.

Voici quelques chiffres pour l'année 2019 :

- 167 projets ou contrats ont été étudiés
- 1210 contrats de remplacement
- 40 saisies de dossiers médicaux
- 84 accueils de confrères en vue de l'inscription au Tableau
- 30 plaintes reçues
- 25 réunions de conciliation
- 76 doléances traitées
- 98 invitations à des colloques, réunions, commissions...

Dernière minute : prescriptions de bilan visuel

Des confrères médecins généralistes nous ont fait part de demandes faites par des patients ou parents de jeunes patients, **relatives à des prescriptions de bilan visuel**.

Ces ordonnances ont pour corollaires un examen effectué par un orthoptiste.

Nous rappelons qu'une **ordonnance est l'aboutissement d'un examen médical**.



La responsabilité médico-légale d'un médecin pourrait être engagée si l'absence d'examen clinique favorisait la méconnaissance d'une pathologie sous-jacente.

Nous vous invitons donc à une grande prudence.

Comptes-rendus de réunions et tribune libre

Prise en charge des patients sur Bourg et l'ensemble du département

Compte rendu de la réunion du 9 octobre 2019 au siège du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins



Docteur
Monique
PELLETIER

Cette réunion s'est tenue à l'initiative de SOUTI'AIN.

Assistaient à cette réunion les Docteurs Pascal Pénétrat, Pierre Romain, Céline Le Bihan, la directrice adjointe de la CPAM de l'Ain Madame Degroote, Madame Rachez conciliatrice à la CPAM de l'Ain, la directrice de SOUTI'AIN Madame Sonia Cortel, les Docteurs Lacombe Robert, Masson-Seyer Marie-Françoise, Parrenin Andrée, Pelletier Monique, représentant le Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins.

L'Association SOUTI'AIN, avec Madame Sonia Cortel et les assistantes, s'emploie à **rechercher des médecins traitants pour répondre aux très nombreux appels de patients** en quête d'un médecin (soit des patients dont le médecin est parti à la retraite en n'étant malheureusement pas remplacé, soit patients nouveaux arrivant à Bourg en Bresse ou les environs).

Depuis début 2019 à la date du 9 octobre 2019, 311 demandes ont été formulées dont 250 sur le secteur de Bourg-en-Bresse, Saint-Denis-lès-Bourg, Viriat, Péronnas.

116 demandes ont pu être traitées et aboutir.

SOUTI'AIN envoie des mails aux médecins concernant donc les patients à la recherche d'un médecin traitant en signalant leur pathologie si nécessaire.

Le Docteur Masson-Seyer propose de préciser le lieu de domicile de ces patients car ce critère est important (en effet la proximité géographique du patient avec le médecin est intéressant pour l'un comme pour l'autre).

L'idée retenue est celle d'un questionnaire plus précis sur le patient (porteur d'une maladie chronique, en ALD ou patient malade occasionnel), âge, nécessité de médecins traitants avec certaines compétences type gynécologiques, pédiatriques ou autres, adresse du patient. Bien sûr, l'idéal serait de se répartir par quartier ou localisation géographique tous les patients demandeurs, même et surtout les plus lourds.

Différents problèmes ont également été évoqués :

➤ **Problèmes de vaccination des enfants en PMI**

En effet, la PMI sur Bourg ne peut plus tout assurer étant donné l'absence d'un médecin en congé maternité et non remplacé.

Faut-il proposer à la Croix Rouge une intervention avec des médecins bénévoles (retraités pour la plupart et présents pour des consultations non programmées de personnes démunies le lundi matin sur Bourg) pour pallier temporairement à cette situation ? demande le Dr Le Bihan.

➤ **Problèmes des cas de patients dits lourds**

- patients avec des pathologies psychiatriques, des handicaps physiques ou psychiques
- patients ayant des difficultés pour se déplacer, pour utiliser les moyens de transport type bus

Lors du renouvellement d'ordonnances, les pharmaciens en cas d'urgence seulement peuvent dépanner par une boîte de médicament indispensable.

Le Docteur Pénétrat a posé le problème de déremboursement des soins si le patient n'a pas de médecin traitant ; en fait la CPAM n'arrête pas de suite les remboursements, en particulier pour les patients dont le médecin traitant vient de partir à la retraite sans être remplacé.

La CPAM est bien consciente de la difficulté dans la recherche d'un nouveau médecin traitant.

À noter que dans le département de l'Ain, seule la région de Trévoux n'est pas considérée comme sous-médicalisée.

Dans les villes moyennes comme Bourg par exemple, plus de 10 % des habitants n'ont pas de médecin traitant contre seulement moins de 5 % des habitants des plus petites communes.

La CPAM espère beaucoup une amélioration de cette situation dans la mise en place des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) mais celle-ci ne peut être immédiate.

Enfin, SOUTI'AIN, bien conscient de la nécessité de s'améliorer dans cette recherche, aimerait pouvoir solliciter l'ARS pour une aide financière car les assistantes actuelles arrivent à saturation dans leur tâche et la situation est d'une grande complexité à la fois médico-sociale et paramédicale (recherche également de kinésithérapeutes, orthophonistes).

Prévention des situations de détresse chez les personnes âgées

Docteur
Monique
PELLETIER

Le 29 novembre a eu lieu à l'initiative de l'ARS-DT01 une réunion organisée par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Auvergne Rhône Alpes sur la prévention des situations de détresse de la personne âgée.

En effet, le risque suicidaire est important et augmente avec l'âge (surtout au-dessus de 75 ans) et est plus fréquent dans les catégories sociales les plus défavorisées.

Le Docteur Blond, psychiatre, insiste sur la réactivité des coordonnatrices CLIC, du CMP de gérontologie, mais surtout sur l'importance de mettre au courant les médecins traitants libéraux avant d'intervenir et de le faire avec leur consentement.

Un article plus détaillé sur cette réunion sera dans le prochain bulletin (en juillet 2020).



Tribune libre

Un texte encore d'actualité... cinquante ans après

Au cours des cinq décennies écoulées, les progrès de la médecine ont été fulgurants, tant dans le domaine des techniques de diagnostic en imagerie et biologie, que des thérapeutiques médicales et chirurgicales. La prévention et la prophylaxie se développent. Les spécialités se sont multipliées ouvrant un champ immense de possibilités nécessitant des spécialités complémentaires, utilisant des techniques très pointues.

L'approche médicale s'en trouve bouleversée. L'information du public par les médias permet une vulgarisation bénéfique, mais parfois discutable.

Grâce à la télémédecine, aux consultations « à distance », aux algorithmes, aux robots, à la chirurgie télé-commandée, aux procédés d'exploration cellulaires, génétiques et biochimiques, aux neuro-sciences, à l'intelligence artificielle, de grands progrès à venir sont porteurs d'espoir.

Alors que restera-t-il au médecin, quelle que soit sa spécialité ?

Il me semble que l'écoute attentive, l'information, le dialogue seront plus que jamais nécessaires. Face à l'angoisse du malade et de son entourage, devant ses résultats d'examen et les propositions thérapeutiques, le rapport de confiance médecin-malade restera primordial, dans la bienveillance et le respect mutuel.

Pour répondre aux trois questions que se pose le malade, souvent avec anxiété - qu'est-ce que j'ai ? qu'est-ce qu'il faut faire ? qu'est-ce que ça va devenir ? - le médecin devra consacrer un temps d'écoute de plus en plus long et une empathie de plus en plus patiente.

Malheureusement ce « temps médical essentiel » n'est pas pris en considération dans la comptabilité des actes médicaux. Malheureusement, le praticien subit une pression accrue de demandes d'actes et de consultations, aggravée par une charge administrative envahissante et une démographie médicale déficitaire.

Et pourtant il ne faut pas que le médecin devienne un simple « technicien », perdant un champ d'action important (ouvrant la porte à des médecines alternatives ou parallèles, souvent hors de contrôle...). Son rôle est d'être un clinicien compétent et un thérapeute averti, à l'écoute du patient qui se confie à lui.

Au cours d'un semestre d'Internat en 1969 à l'Hôpital Edouard Herriot, au Pavillon E, service du Professeur P. Ravault, j'ai constaté cette approche médicale humaniste. Lors de la cérémonie en son honneur, à l'occasion de son départ en retraite, **le 29 octobre 1970, le Professeur Pierre Paupert-Ravault* prononça un discours** qui mériterait d'être relaté en entier, dont je vous propose **la conclusion**. Elle me paraît toujours d'actualité, sinon prémonitoire.



Docteur
Bernard
BOCQUET

CÉRÉMONIE DU 29 OCTOBRE 1970
en l'honneur du Professeur
Pierre P.-RAVAULT



« Mes derniers mots seront pour mes externes, pour mes étudiants, pour tous les jeunes. Je leur sais gré de l'audience qu'ils m'ont toujours accordée et de leur application qui, à ma connaissance, n'a jamais fléchi.

À notre époque d'incessants progrès techniques et d'étonnantes mutations, je leur demande instamment de ne jamais oublier que les soins à donner aux malades, que le traitement et la prévention des maladies reste le but traditionnel et immuable de la médecine, que la recherche appliquée à la clinique, avec ses moyens puissants et ses étonnantes possibilités, doit se fixer les mêmes objectifs, et que dans certains cas les impératifs de la recherche devront céder le pas à ceux de la sécurité du malade.

Je suis convaincu que, même avec le triomphe des ordinateurs, la médecine restera individuelle et faite d'observation, de réflexion, de raisonnement et d'une sélection permanente parmi les méthodes d'examen et de traitement, de jour en jour plus nombreuses.

Que les jeunes générations prennent garde de ne pas tomber dans une médecine impersonnelle, mathématique, compliquée, bien entendu coûteuse et

en fin de compte étatisée, faute d'avoir procédé, à mesure qu'apparaissent les nouveautés, à un choix, à une relative simplification.

Enfin, mes jeunes amis, tout en luttant contre la maladie et en lui consacrant vos efforts, ne manquez pas de penser au malade lui-même, à son désarroi, à ses angoisses, aux réactions de ses proches. C'est à vous tous et non à des psychologues spécialisés qu'il appartient de les dissiper, de les atténuer par vos paroles de réconfort et en donnant au patient et à son entourage les explications qui conviennent et dans un langage qui leur soit accessible.

Il y a tout lieu de croire que cet aspect psychologique et humain que doit revêtir tout acte médical prendra dans l'avenir une importance grandissante.

Jeunes médecins, étudiants, mes chers amis, il m'a semblé que j'avais le droit de vous exprimer ces sentiments et de formuler ces vœux à l'occasion de mon message de départ. Peut-être y verrez-vous des recommandations superflues. N'y voyez, en tout cas, que le témoignage sincère de l'amitié que je vous porte et de la confiance que j'ai en vous. »



Pierre Paupert-Ravault (1899 - 1970)

Médecin des Hôpitaux de Lyon, Professeur de Clinique Médicale à la Faculté de 1945 à 1969.

Il institua la première consultation lyonnaise de rhumatologie en 1943. La première Chaire de Rhumatologie clinique et sociale fut fondée à Paris en 1947. De la Ligue française contre le rhumatisme naquit la Société Française de Rhumatologie dont il fut un des fondateurs. Il écrivit des ouvrages de médecine interne et rhumatologie, publia dans les revues scientifiques, participa à de nombreux congrès, décrivit des entités rhumatologiques nouvelles. Il fut membre de l'Académie de Médecine.

Il forma nombre d'élèves, on parlait de « l'école Ravault », École Rhumatologique Lyonnaise ayant un rayonnement national.

Lors de son décès, le Professeur Edouard Lejeune lui rendit un émouvant hommage dont voici un extrait : « Il aimait son métier car il aimait les hommes, à l'aise avec tous, les mettant en confiance, sachant les écouter, les rassurer, les consoler, ce qui ne l'empêchait pas de porter un jugement objectif et d'une acuité surprenante sur chacun d'eux ; jugement pourtant toujours tempéré d'une grande compréhension et d'une bonté paternelle. Il plaçait en primauté l'intérêt du malade... prenant avec l'inconnu qui se confiait à lui la même position qu'il aurait prise pour l'un des siens. »



Docteur
Robert
PHILIPOT

La famille Latarjet de père en fils, au Château de Saint-Just

Les plus anciens des étudiants en Médecine à la Faculté de Lyon se souviennent de leur apprentissage, parfois laborieux, de l'anatomie, à l'aide du célèbre ouvrage « Testut-Latarjet ». La famille Latarjet était très attachée au Château de Saint-Just, près de Ceyzériat.

Le professeur André Latarjet (1877-1947)



Né à Dijon, André est le premier médecin de la famille Latarjet. Son père Eugène, ingénieur de renom, a été le bâtisseur du tunnel ferroviaire de Collonges à Saint-Clair et l'auteur du système d'adduction

d'eaux de la ville d'Istanbul.

André Latarjet fait toutes ses études médicales à Lyon et réussit l'internat des Hôpitaux de Lyon en octobre 1901. Attiré par la chirurgie, il soutient une thèse consacrée aux pharyngectomies en 1906.

► L'anatomiste

Parallèlement à la chirurgie, il est passionné d'anatomie et c'est dans le laboratoire de Léo Testut qu'il gravit les premiers échelons universitaires : prosecteur en 1907, puis chef de travaux d'anatomie en 1908. Son maître Léo Testut prenant rapidement conscience des grandes qualités de son élève, lui conseille d'abandonner la chirurgie pour se consacrer entièrement à l'anatomie. André Latarjet oriente ses travaux sur la vascularisation des viscères et leur innervation sympathique. Il deviendra professeur d'anatomie en 1919 et donne son nom à la branche du nerf vague qui innerve le pylore.

C'est avec son maître Testut qu'il a publié un remarquable « **Précis d'Anatomie descriptive** » en 1928, communément appelé le « Testut-Latarjet », réédité à de nombreuses reprises car



devenu ouvrage de référence d'anatomie pour les étudiants.

► Sa passion pour la médecine sportive et l'éducation physique

André Latarjet est également passionné par l'étude scientifique de la médecine sportive dont il devient un des pionniers en France. Il s'implique dans la formation des enseignants d'éducation physique et crée l'Institut lyonnais d'éducation physique en 1920, l'ILEP, dont il restera directeur jusqu'en 1947. Il participe également en 1926 à l'organisation de la fête fédérale de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France à Gerland et crée deux ans plus tard les « Instituts d'Éducation Physique et Sportive de France ». Il sera aussi le troisième président de la Fédération Internationale de Médecine du Sport. Son amitié avec Edouard Herriot permet un large écho à sa défense du sport à l'école. Lui-même, excellent skieur, est un des premiers à organiser les « classes de neige ».

► L'ami des arts et des lettres

Il est ami des peintres Utrillo et Suzanne Valadon, des écrivains Antoine de Saint-Exupéry et Léon Woerth et des musiciens Francis Poulenc et Darius Milhaud.

► En famille dans l'Ain au château de Saint Just

Il épouse Suzanne Linossier en 1911, une amie de Francis Poulenc et fille de Georges Linossier, agrégé de chimie biologique à la faculté de Médecine de Lyon et membre de l'Académie de Médecine. Ils auront trois enfants, Raymond, Michel et Martine.



En fin de semaine et pendant les vacances la famille aime abandonner son vaste appartement lyonnais du cours de Verdun pour profiter des joies de **la campagne bressane dans leur château de St-Just niché dans la verdure près de Bourg-en-Bresse** et savourer les bons repas préparés par M. et Mme Bertrand à la « Petite Auberge » toute proche. Les Bertrand deviennent d'ailleurs rapidement des amis. Comme il y a une cabine téléphonique dans l'auberge, une des filles Bertrand fait la navette jusqu'au château pour porter les télégrammes en cas d'urgence.

Décédé le 4 mai 1947, André Latarjet a donné avec Léo Testut son nom au **Musée d'anatomie de Lyon** ; il est aussi commémoré par une place de Lyon et un boulevard de Villeurbanne.

Le professeur Raymond Latarjet (1911-1998)

Raymond Latarjet est d'abord attiré par la physique et soutient en 1937 une thèse de doctorat en Sciences Physiques sur la dosimétrie des rayons ultraviolets. Ensuite il s'oriente vers la médecine et soutient sa thèse en 1940 sur l'action des ultraviolets et des rayonnements ionisants sur les microbes. Polyvalent, il obtient également un doctorat en Pharmacie. Ses travaux scientifiques sont rapidement remarqués par le Pr Antoine Lacassagne, directeur de la section de biologie de l'Institut du Radium qui l'invite à rejoindre son équipe de chercheurs à Paris où il pourra se spécialiser en radiobiologie.

Le 4 mai 1940, Raymond Latarjet épouse une pianiste concertiste parisienne, Jacqueline Bernard premier prix du conservatoire de Paris, à l'Hôtel de Ville de Lyon ; la cérémonie est présidée par le maire Edouard Herriot.

► Séjour d'études aux États-Unis

En 1945, grâce à une bourse, il fait un séjour

d'un an aux États-Unis où il a la chance de rencontrer le microbiologiste italo-américain Salvador Luria au Laboratoire de génétique de Cold Spring Harbor. Ensemble, ils étudient le cycle intracellulaire des virus. Puis avec M. Demerec, il décrit l'apparition des radio-mutations différées chez les bacilles *Escherichia coli*.

► Radiobiologiste et cancérologue

Il poursuivra ses recherches à son retour en France, d'abord à l'Institut Pasteur en tant que chef de service de radiobiologie et cancérologie, puis au département de radio physiologie de l'Institut du radium dont il deviendra le directeur de 1954 à 1977 après le départ du Pr Lacassagne.

En 1957, il est nommé professeur à l'Institut des Sciences et des Techniques Nucléaires. Il est aussi membre de plusieurs organismes scientifiques dont le CNRS, le Comité international de photobiologie et le Conseil scientifique de l'INSERM.

Élu à l'Académie des Sciences en 1972, il dirige la rédaction de nombreux rapports concernant en particulier les effets des rayonnements ionisants sur le corps humain ainsi que les risques de cancers induits par les rayons ultraviolets et leur atténuation par l'ozone atmosphérique. Il est par ailleurs convaincu que l'énergie de demain ne sera plus le nucléaire mais le soleil par un procédé de bioconversion générateur d'hydrogène.

► Le sportif

Comme son père, il est passionné de sport et spécialement d'alpinisme. Il sera d'ailleurs champion universitaire de ski à Chamonix en 1935. En 1947, avec son ami Paul-Émile Victor, il participe à la création des expéditions polaires françaises et, en 1948, à la première expédition au Groenland en tant qu'adjoint au chef de mission.

► La « Petite Auberge » à Saint-Just

Bien que le château de Saint-Just ait été vendu dans les années 1950, Raymond Latarjet installé à Paris, toujours passionné de montagne, aime à faire régulièrement étape à la « Petite Auberge » située sur la route de ses souvenirs de jeunesse et des sommets de Chamonix. C'est d'ailleurs à la table renommée de Mme Bertrand qu'il fêtera ses noces d'or en 1990.

► Un chercheur de culture éclectique

Outre ses recherches en radiobiologie et sur le cancer, il est aussi un passionné de musique, de littérature et de poésie.

Il est l'auteur de plusieurs livres dont : *Les Novelettes, La Laponie, Une épée, D'abord Vivre.*

Il s'éteint le 3 juin 1998 à l'âge de 87 ans. Selon sa volonté, ses cendres ont été déposées au pied de l'Aiguille du Goûter à Chamonix. Il était membre de l'Académie des Sciences, membre de « l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lyon », Vice-président de la Ligue contre le cancer et Commandeur de la Légion d'honneur.

Le professeur Michel Latarjet (1913-1999)

Frère de Raymond, le radiobiologiste, il réussit l'externat des Hôpitaux de Lyon en 1931 et, deux ans plus tard, à seulement 20 ans, devient interne des hôpitaux, puis aide d'anatomie en 1936, prosecteur en 1937 et docteur en médecine en 1939 avec une thèse sur le traitement chirurgical des bronchectasies, sous la direction de Paul Santy dont il devient le chef de clinique en 1939. Mobilisé pendant la guerre de 1939-1940, il est chef d'équipe au groupe chirurgical mobile n° 10.

► Une carrière hospitalo-universitaire remarquable

À son retour à la vie civile, il s'oriente vers la chirurgie thoracique tout en poursuivant une carrière d'anatomiste. Il devient chef de travaux anatomiques en 1942, agrégé d'anatomie en 1946, chirurgien des hôpitaux de Lyon en 1953 et titulaire de la chaire d'anatomie en 1958 où il succède à Henry Gabrielle. Cette même année il est chef de service à l'hôpital Jules Courmont.

En 1970, il est nommé professeur de clinique chirurgicale et président de la Société française de chirurgie thoracique alors qu'il transmet l'enseignement d'anatomie à son élève Alain Bouchet. De 1974 à 1980, il est administrateur des Hospices civils de Lyon. Il était par ailleurs membre de « l'académie du Gourguillon et des Pierres plantées » sous le pseudonyme de Claudius Lhuméus.

► Sportif de haut niveau

Comme son frère Raymond, il a été un sportif de haut niveau, pratiquant le ski, l'alpinisme et le golf. Il a présidé la commission de ski du Club alpin français. Avec son frère, il a accompagné en 1948, Paul-Émile Victor au Groenland pour la création de la première station de glaciologie.

► Le musicien

Michel Latarjet a également été un pianiste de talent, donnant des concerts et jouant en duo avec Elizabeth Claret, violoniste, devenue son épouse en 1940.

Vice-président de l'association de Musique de Chambre de Lyon, membre du conseil du Conservatoire de Lyon, il devient président de la Société philharmonique en 1965.

Le couple a eu quatre fils et une fille : l'aîné Jacques né en 1941, interne de la promotion 1964, est devenu anesthésiste réanimateur à l'hôpital Saint-Luc ; Marc, un autre de ses fils, a eu le premier prix de violoncelle du Conservatoire de Paris.

Michel Latarjet est décédé le 19 novembre 1999 à 86 ans des suites d'un AVC. Il était décoré de la Croix de guerre 1939-1940, chevalier de la Légion d'honneur (1975) et Commandeur des Palmes académiques (1977).

Sa sœur **Martine Latarjet** a épousé le Docteur Riou, médecin pneumologue à Aix-en-Provence. Elle est la mère de Jean-Paul Riou, professeur d'endocrinologie à Lyon et de deux autres enfants médecins.

Bibliographie

- Archives de France, Tubiana Maurice « Raymond Latarjet » Recueil des commémorations nationales 2011.
- Portrait d'un visionnaire chef de cordée, Vivre, n° 281, 1994, Coste Philippe.
- Entretien juin 2019 avec Mme Bertrand, Petite Auberge à St-Just.
- Dictionnaire historique des Académiciens de Lyon, Mikaeloff Philippe. p 763
- La médecine du sport : les précurseurs, Guillet René dans la Médecine à Lyon des origines à nos jours, Éditions Hervas. 1987. 540 p



Rue du Docteur Roux

Docteur
Bernard
BOCQUET



La rue du Docteur Roux est située dans le quartier de la Citadelle, à l'ouest de la ville de Bourg.

Longue de 280 mètres, elle part de la rue de la Citadelle pour aboutir boulevard Maréchal Leclerc.

Émile Roux, médecin, bactériologiste, immunologiste, fut un proche collaborateur de Pasteur. Il participa activement à la fondation de l'Institut Pasteur dont il fut un des directeurs. On lui doit le sérum antidiphtérique qui sauva de nombreux enfants.



(Pierre Paul) Émile ROUX naquit le 17 décembre 1853 à Confolens en Charente. Son père, principal du collège, mourut alors que ses enfants étaient encore jeunes. Émile fut alors élevé par sa sœur aînée installée en Auvergne. Il fit ses études primaires et secondaires à Aurillac et au Puy en Velay.

Il passa son Baccalauréat à Clermont-Ferrand, à l'âge de 18 ans.

La même année il obtint une licence ès sciences. Il débuta en 1872 des études de Médecine à Clermont-Ferrand.

Il poursuivit ses études médicales à Paris de 1874 à 1878. Il fut admis comme Assistant-Chef de Clinique à l'Hôtel-Dieu. Élève à l'École militaire du Val-de-Grâce jusqu'en 1877, date à laquelle il fut renvoyé de l'armée, n'ayant pas présenté sa thèse assez tôt.

En 1877, il commença à travailler comme assistant à la Sorbonne, participant aux cours et aux travaux sur la fermentation, dirigés par son patron Émile Duclaux (1840-1904). Celui-ci le recommanda à Louis Pasteur (1). Il travailla de 1878 à 1883 comme assistant de recherche au laboratoire de Pasteur à l'École Normale Supérieure de Paris, orientée vers l'origine microbienne des maladies.

À l'âge de 30 ans, en 1883, il soutint sa thèse de Doctorat en Médecine (N° 398) « *Des nouvelles acquisitions sur la rage* » où il développait les résultats des recherches menées depuis 1881 sous la direction de Pasteur.

De 1879 à 1880, il étudia avec Pasteur le choléra des poules et l'année suivante la maladie du charbon (4).



Il participa à la célèbre expérience de Pouilly-le-Fort.

Le 6 juillet 1885, la première vaccination humaine contre la rage (3) était effectuée, ce qui valut le succès et la renommée de Louis Pasteur dans le public et à travers le monde scientifique et médical.

En 1883, Émile Roux partit en Egypte pour étudier une épidémie de choléra avec d'autres assistants de Pasteur (Edmond Nocard, Louis Thuillier, Isidore Strauss). Ils ne réussirent pas à isoler le germe responsable. Le vibron cholérique fut trouvé en 1884 par le médecin allemand Robert Koch (1843-1910) qui avait découvert en 1882 le bacille de la tuberculose.

En 1888, Émile Roux, avec Alexandre Yersin (1863-1943) publia un premier travail sur l'origine de la diphtérie : maladie grave et souvent mortelle, très fréquente chez les enfants, due au bacille de Loeffler. Ils réussirent à en isoler la toxine responsable. Roux en étudia les propriétés.

Il mit au point en 1891 un sérum antidiphtérique efficace. Avec Martin et Chaillou, il en testa les effets à l'Hôpital des Enfants-Malades et à l'hôpital Trousseau. Ce succès lui valut une grande renommée dans les congrès médicaux européens.

L'Institut Pasteur (2) fut inauguré à Paris en 1888. Émile Roux, succédant à Émile Duclaux, en sera le directeur général de 1904 à son décès. Il y organisa le premier cours sur la microbiologie.

Durant la guerre de 1914-18, le Docteur Roux travailla au Conseil d'Hygiène de l'Armée. Sous sa direction, le rôle de l'Institut Pasteur fut important : prophylaxie des infections, sérothérapie antitétanique... envoi à proximité du front de laboratoires bactériologiques ambulants appelés « Ambulances de Legroux ».

En 1916, Émile Roux, resté célibataire, s'installa dans un petit appartement près de l'Hôpital Pasteur, dans le 15^e arrondissement de Paris. Il y mourut à 80 ans, le 3 novembre 1933.

Le 9 novembre des funérailles nationales furent organisées à sa mémoire.

Au cours de sa carrière, il reçut de nombreuses distinctions dont la Grand' croix de la Légion d'Honneur. Il fut nommé membre de l'Académie Nationale de Médecine, des Sciences, de l'Agriculture de France, de l'Académie Royale de Médecine de Belgique, de l'Académie des Sciences de Russie...

De nombreuses villes françaises lui rendirent hommage en donnant son nom à une rue, place, boulevard, lycée... La ville de Bourg-en-Bresse lui en dédia une le 3 mai 1938.

Des Centres Hospitaliers portent son nom : l'hôpital Émile Roux du Groupe Hospitalier Henri-Mondor de l'AP-HP (à Limeil-Brevannes), le Centre Hospitalier du Puy en Velay : de 1921 à 1923. Le Docteur Roux collabora étroitement avec l'architecte Proy pour la conception et la construction d'un nouvel hôpital pavillonnaire, auquel, en souvenir, on donna son nom.

► 1. Louis Pasteur (1822 Dole - 1895 Villeneuve l'étang).

Chimiste de formation, il entreprit des recherches ayant eu le mérite de démolir la théorie de la génération spontanée et d'établir l'origine microbienne des maladies, d'ouvrir la voie à la prophylaxie par l'immunité. Le succès de la vaccination contre la rage, avec ses fidèles collaborateurs médecins, lui valut une renommée mondiale. Il fut à l'origine de l'élimination du choléra des poules et de la maladie du charbon.

Par ses études sur les fermentations, l'efficacité de la stérilisation par la chaleur (pasteurisation), sur les maladies du vin, puis des vers à soie, son aura dans le monde agricole fut immense. Voici deux de ses aphorismes : « *N'avancez rien qui ne puisse être prouvé d'une façon simple et décisive. ayez le culte de l'esprit critique. Sans lui tout est caduc. Il a toujours le dernier mot.* » --- « *Le hasard favorise les esprits préparés.* »

Dans sa jeunesse, de 13 à 20 ans, il réalisa de nombreux pastels et dessins exposés dans sa maison natale à Dole. On peut visiter sa maison d'Arbois dans le Jura aménagée en Musée.



► 2. L'Institut Pasteur fut inauguré le 14 novembre 1888 par le Président de la République Sadi-Carnot en présence de 600 invités. L'affluence était telle que le Dr Alexandre Yersin et le Dr Émile Roux n'avaient pu trouver place dans la salle de la bibliothèque aménagée pour la cérémonie. Émile Roux avait été très impliqué pendant trois ans dans la préparation et l'organisation, facilités par les nombreux dons et subventions obtenus grâce au succès de la vaccination contre la rage.

À son ouverture, l'Institut surnommé « le palais de la rage » comportait un **service de vaccination antirabique et cinq laboratoires de recherche**, dirigés par les collaborateurs de Pasteur : Émile Roux (microbie technique), Émile Duclaux (microbie générale), Elie Metchnikoff (microbie morphologique), Charles Chamberland (vaccins), Joseph Grancher (rage).

Actuellement, l'Institut Pasteur de Paris compte 1500 chercheurs répartis dans 150 unités. Le réseau international est constitué de 33 Instituts dans 26 pays sur les 5 continents. Depuis 1907, dix prix Nobel ont été décernés à des chercheurs de l'Institut Pasteur de Paris.

► **3. La rage** : cette redoutable méningo-encéphalite virale, toujours mortelle, faisait des ravages. En 1884, le Dr Roux mit dans un flacon la moelle épinière d'un lapin mort de la rage. Pasteur eut l'idée d'inoculer à des chiens des émulsions à base de moelle épinière desséchée, des plus anciennes (15 jours) aux plus récentes, plus virulentes. Son hypothèse fut confirmée : les chiens traités étaient immunisés contre cette terrible maladie.

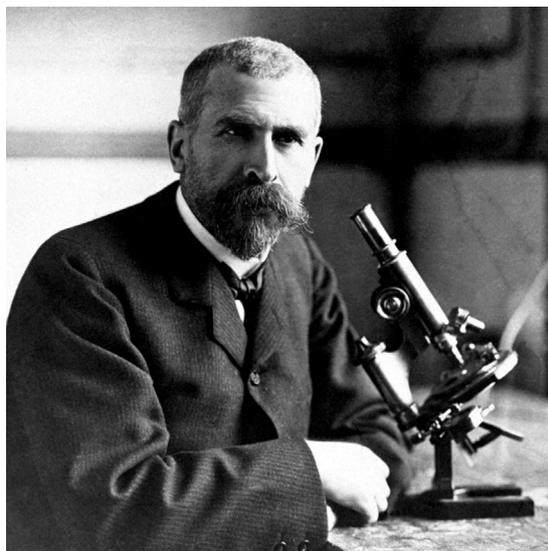
Un jeune alsacien de 9 ans, Joseph Meister, mordu par un chien enragé, voué à une mort certaine, fut amené à Pasteur. Après beaucoup d'hésitations, le 6 juillet 1885, il accepta que le Dr Joseph Grancher et le Dr Alfred Vulpian pratiquent 13 injections successives d'échantillons de virus atténué (à partir de moelle épinière infectée) de plus en plus virulents. L'anxiété de Pasteur et de ses collaborateurs augmentait au fur et à mesure du traitement. L'enfant fut guéri et retourna en Alsace. Trois mois plus tard, Pasteur communiqua à l'Académie des Sciences sa « tentative heureuse ». Pour l'anecdote, Joseph Meister resta concierge à l'Institut Pasteur de Paris jusqu'à sa mort en 1940 (il se suicida pour ne pas voir les nazis pénétrer dans l'établissement).

En octobre 1885, Jean-Baptiste Jupille, de Villers-Farlay, route de Salins les Bains dans le Jura, fut mordu par un chien enragé, alors qu'il protégeait des enfants. Ce fut le second cas traité avec succès. L'action héroïque du berger Jurassien fut illustrée par une statue érigée devant l'entrée de l'Institut Pasteur.

La rage reste très répandue dans le monde, entraînant environ 60 000 décès, surtout en Asie et en Afrique. Grâce à la prévention, le territoire français est indemne de la maladie. Mais les voyageurs en régions endémiques doivent rester prudents. Le dernier cas de décès recensé en France (Région Lyonnaise) en octobre 2017, a été un enfant de 10 ans contaminé lors d'un séjour au Sri-Lanka.

► **4. Le charbon** : On parlait alors de « champs maudits » car les spores enkystés du charbon étaient remontés à la surface par les vers de terre puis ingérés par les animaux qui pâturaient.

En mai 1881, à Pouilly-le-Fort près de Melun, Louis Pasteur, aidé de ses assistants, réalisa **une expérience publique de vaccination** contre le charbon sur 50 moutons : un lot de 25 reçut, à 15 jours d'intervalle, une injection de vaccin anti-charbonneux, le deuxième lot ne fut pas traité. Les deux lots furent infectés par une culture de bacilles du charbon vivants : tous les animaux du lot non vacciné moururent. Louis Pasteur devint célèbre. Ce n'est que deux ans plus tard que Roux et Chamberland révélèrent le procédé qu'ils avaient découvert d'atténuation de la virulence du bacille (identifié par Robert Koch en 1876) et qui permit la vaccination.



Sources

Monsieur Roux. E. Lagrange 1954. Ed. Goemaere.

Pasteur et ses lieutenants : Roux, Yersin et les autres. A. Perrot, M. Schwartz. 2013. Ed. O. Jacob.

La lettre de l'Institut Pasteur N° 103. Nov. 2018

La lettre de l'Institut Pasteur N°105. Mai 2019

Histoire de la Médecine. K. Walker. 1962. Ed. Gérard & Cie. Marabout université.

L'incroyable histoire de la médecine. J.N. Fabiani et Ph. Bercovici. Les Arènes. Paris. 2018.

Docteur Philippe Barré

(14.04.1954 - 14.07.2019)

Philippe BARRE a débuté ses études de médecine au service de santé des armées. Il a ensuite été chef de clinique auprès du Professeur Gilly de 1983 à 1985.

Il est arrivé au Centre Hospitalier de Bourg en Bresse le 21 octobre 1986.

Il était jeune et devait lancer la pédiatrie dans un monde nouveau plus technique, plus scientifique, tout en restant de manière inébranlable humain.

À son arrivée à Bourg, il a relevé le défi de mettre en place et de cimenter la néonatalogie.

Philippe avait la pugnacité et la volonté pour ces efforts qui auraient repoussé la plupart. Il est toujours resté simple, aimant enfants et familles.

Un pédiatre tout simplement. Celui qui aide au début de la vie. Celui qui, indispensable, perçoit les difficultés, rassure des mères et des pères qui sont perdus et angoissés par les troubles de l'enfance.

Un pédiatre tout simplement qui a mis sur les rails de la vie bon nombre d'entre nous.

C'était un personnage remarquable du Centre Hospitalier de Bourg en Bresse.

Un personnage remarquable disponible, inquiet pour les autres.

Un personnage remarquable par le cœur qu'il a donné à son service, à ceux qui ont été et seront à ses côtés.

Il a été un personnage remarquable dans son implication dans la gestion globale du centre hospitalier avec une vision générale au service de tous. Il s'est engagé pour les autres sans servir ses intérêts.

Il savait ce qu'il voulait et ne craignait pas de dire ce qu'il pensait. Il savait résister avec autorité aux chimères, aux pressions. Mais dominant le système et ses travers il restait animé par l'intérêt général.

Philippe était un personnage remarquable car bien que loin des services classiques, dans le pôle mère enfant, il était dans le « génome » de cet hôpital à qui il a donné beaucoup de son temps et de ses forces.

Il a apporté à Bourg la pédiatrie moderne. Celle qui évolue sans cesse. Celle qui veut que l'on se forme que l'on réapprenne sans cesse. Il suivait les évolutions et se formait lui-même, inlassable, pour être toujours au meilleur niveau.

Tous connaissent le docteur Barré. Tous savent ce qu'ils lui doivent.

Ses efforts, son « acharnement », ont permis de hisser le service de réanimation pédiatrique à un niveau très élevé reconnu par tous.

Philippe était de ces leaders paisibles mais acharnés.

Il a su, avec les équipes de la maternité, les médecins obstétriciens et les sages-femmes, développer un pôle actif heureux pour les enfants et pour les parents.

Combien d'entre nous lui avons confié nos enfants, nos joies, nos peines et nos difficultés. Il trouvait toujours avec le même calme des solutions pour chacun avec sagesse et rigueur. J'ai toujours entendu les uns et les autres, dire après l'avoir consulté : le docteur Barré a examiné mes enfants. Il a tout vérifié, je suis tranquille.

Il arrivait au moment de pouvoir mesurer la réalité de tous ses efforts. Il se confrontait avec souci à la transmission de ses réalisations dans un monde qui s'accélère et qui ne laisse plus de place à la lenteur du temps.

Nous conservons le souvenir d'un médecin sage, brillant et investi dans le développement de sa spécialité, dans le fonctionnement général de notre institution dont il était fier.

Nous pensons tous à lui, à son épouse et à ses deux enfants.

Dr Hervé Arnould

Docteur Jean-Arnaud Courbin

(28.09.1942 - 04.08.2019)



Un fils du Docteur Courbin nous a fait part du décès de notre confrère survenu le 4 août 2019 à Montélimar.

Depuis 2009, il s'était retiré à Grane dans la Drôme.

Il s'installa en médecine générale à Creysse près de Bergerac jusqu'en 1992.

Ensuite, il exerça dans une maison de repos et convalescence à Fleurville, en Saône-et-Loire, jusqu'en 1999. Il fut inscrit dans l'Ain en juillet 2000 afin d'exercer à l'EFS (Établissement Français du Sang), participant aux collectes du Centre de Transfusion Sanguine.

Il restait inscrit au Tableau de l'Ordre de notre département.

Retraité en 2006, il partit dans la Drôme en 2009.

Né à Blanquefort en Gironde en 1942, il suivit ses études de médecine à la Faculté de Bordeaux où il soutint sa thèse de Doctorat le 26 octobre 1976.

Les médecins du département de l'Ain s'associent à la peine de ses proches et expriment à l'ensemble de sa famille leur sympathie.

Dr Bernard Bocquet

Docteur André Michaud

(04.09.1954 - 23.09.2019)

Notre confrère, le Docteur André Michaud s'est éteint, une année après la cessation de son activité médicale.

Il était né à Belley, où il a fait ses études de scolarité avant d'étudier la médecine à Lyon, puis revenir dans sa ville natale où il ouvrit un cabinet de médecine générale en janvier 1981, moins d'un mois après avoir soutenu sa thèse.

D'un esprit curieux, il s'intéressa durant ses études à l'homéopathie et à l'acupuncture, dont la pratique fut connue rapidement au-delà du bassin belleysan. Je savais que certains de mes patients consultaient le Docteur Michaud, m'en informant secondairement.



Demeurant dans la petite commune de Belmont-Luthézieu, il eut une fonction d' élu, maire de 1995 à 2001.

Sa famille, ses patients - sa seconde famille - ont bénéficié de sa présence constante. Nous savons que les témoignages de reconnaissance, d'amitié, ont été nombreux, permettant à sa famille de percevoir, s'il en était besoin, la place importante que prenait le Docteur Michaud au sein des familles de patients.

Que sa famille soit assurée de notre sympathie confraternelle.

Dr Robert Lacombe

Docteur Robert Allanté

(07.08.1923 - 03.11.2018)



Le Docteur Robert Allanté est né à Nantua le 3 août 1923. Il a fait ses études à Nantua puis à Lyon. Son père a été arrêté par les allemands en même temps que le Dr Mercier, le 14 décembre 1943 pour faits de résistance, interné au Fort Mont Luc puis déporté à Buchenwald.

Il a commencé ses études de médecine pendant la guerre en 1943 avec plus ou moins de subsides et s'est engagé dans la résistance puis dans la 2^{ème} DB, quand les américains sont arrivés. Après avoir fait l'École des Officiers de Réserve, il travaille à l'hôpital de Berlin devenu l'hôpital Pasteur.

Il finit ses études à Paris (logeant dans une maison de passe fermée par Marthe Richard).

Marié avec Madeleine Vacher le 9 août 1949, il passe sa thèse à Paris le 19 février 1952. Médecin généraliste et médecin du travail à Montigny-lès-Cormeilles dans le Val d'Oise, ayant été conseiller ordinal de ce département, chargé du bulletin, membre de la commission fiscale, il a eu pour amis Alain Poher et Robert Hue.

Retraité le 1^{er} janvier 1982, avec un arrêt total d'activité le 28 décembre 1988, il a participé avec le Secours Catholique à la réinsertion des chômeurs.

En 2012, il décide de revenir dans sa région natale et de s'inscrire au CDOM de l'Ain comme médecin retraité. Il décède le 3 novembre 2018 à l'âge de 95 ans et 3 mois.

Nous transmettons à sa famille toute notre sympathie et nos sincères condoléances.

Dr Jacques Baradel

Docteur Robert Denjean

(06.02.1935 - 06.11.2019)

Nous avons appris le décès subit de notre confrère le Docteur Robert Denjean, qui a exercé la médecine générale à Trévoux de 1963 à 1997.

Né à Lyon, il a effectué l'ensemble de ses études scolaires et universitaires dans la capitale des Gaules. En soutenant sa thèse, dont le sujet était « à propos d'un cas d'Epithélioma parathyroïdien sécrétant », il obtint le diplôme de Docteur en médecine le 22 juin 1962.

Le Docteur Denjean est devenu trévoltien en 1963, par son exercice médical sur le bord de Saône, associé au Docteur Henri Desmonceaux. Cette association perdurera jusqu'au départ à la retraite de son aîné en avril 1988, après un quart de siècle de présence commune au service de la population locale.

Dès l'année suivante, le projet de la réalisation d'une structure médicale nouvelle, « l'Espace Médical », a permis au Docteur Denjean d'exercer en association avec trois nouveaux confrères, les Docteurs Jean-Marc Tartavel, Hubert-Philippe Bonnet et Pierre Padzunass.

En 1997, âgé de 62 ans, le Docteur Denjean a pris un statut de médecin retraité, lui permettant de consacrer une partie de son temps à sa passion du bridge, à suivre les résultats de son équipe de football favorite, dont son fils nous dira le jour des funérailles qu'il s'était entretenu avec lui la veille de son décès.



Actif, notre confrère mettait en application pour lui-même les recommandations données à ses patients à être actif, bouger !

À son épouse, qui a partagé avec le Docteur Denjean 62 ans de vie commune, et à sa famille, le Conseil de l'Ordre, au nom des médecins du département de l'Ain, a exprimé sa sympathie, sachant que Trévoux n'oubliera pas le Docteur Robert Denjean.

Dr Robert Lacombe

Docteur Léon Zévounou

(10.10.1961 - 21.11.2019)

La Communauté médicale a appris avec peine le décès du Docteur Zévounou, survenu le 21 novembre 2019 alors qu'il se trouvait au Bénin.

Léon (Ange, Dona) Zévounou naquit le 10 octobre 1961 à Porto-Novo au Dahomey (Bénin).

Après ses études primaires et secondaires, il entreprit à la Faculté des Sciences de la Santé (Université du Bénin) un cursus médical.

Il soutint sa thèse de Doctorat en médecine le 4 janvier 1993 à Cotonou, sur le cancer du sein.

Arrivé en France la même année, il poursuivit des études à Nancy pendant un an, puis à Strasbourg pendant deux ans. C'est à Lyon qu'il suivit la formation en médecine physique et réadaptation (MPR) de 1996 à 2000. Il obtint le Diplôme Interuniversitaire de Spécialisation le 31 octobre 2000. Il exerça une année à l'Hôpital Henri Gabrielle du CHU de Lyon.

Nous avons appris avec une profonde tristesse le décès de notre confrère et ami le Dr Léon Zévounou. Léon était arrivé en 2009 au Centre Romans Ferrari et nous avait vu intégrer l'équipe médicale chacun à notre tour. Léon était un collègue consciencieux, d'un calme et d'une patience qui n'ont jamais fait défaut avec ses jeunes patients. Il était à la fois discret et efficace, très apprécié des équipes de l'établissement comme en témoignent les nombreuses réactions de sidération et d'émotion que suscite son départ.

Au Centre Romans Ferrari, il s'est d'abord occupé des enfants brûlés. Malgré les réticences de notre pays à accorder des équivalences de son diplôme, il avait su se battre et convaincre pour devenir un médecin reconnu par nos tutelles. Il est devenu chef de service et s'occupait également des enfants victimes d'accident et relevant de chirurgie orthopédique.

Il s'acquittait de sa tâche généreusement avec la douceur de ceux qui savent que leur gabarit peut impressionner. Son large sourire et son rire tonitruant finissaient d'apprivoiser les plus intimidés. Jamais, il n'inspirait de crainte aux enfants qu'il soignait et souvent ces derniers l'appelaient « Dr Léon » ou « Dr Chocolat » avec beaucoup de tendresse et de respect. Aujourd'hui, ses patients nous expriment leur profonde tristesse et incompréhension. Léon était un roc, il paraissait invulnérable. En sa présence, rien de mal ne pouvait arriver.

Il suivit des formations complémentaires : DIU de médecine manuelle et DIU de pathologie médico-chirurgicale du pied et de la cheville.

Il a été inscrit au Tableau de l'Ordre des médecins de l'Ain le 15 juillet 2009 avec la qualification de spécialiste en MPR. Depuis cette date, il exerçait à temps plein au Centre Médical de Rééducation Pédiatrique Romans-Ferrari à Miribel.

Le Président et les membres du Conseil départemental de l'Ain de l'Ordre des médecins rend hommage à la mémoire de son confrère le Docteur Zévounou. Ils s'associent au chagrin de son épouse, de ses deux fils, de ses proches.

Dr Bernard Bocquet



Il était aussi capable de faire preuve de l'autorité nécessaire à la réalisation de sa mission. Il avait le sens de l'intérêt général et une grande loyauté envers ses collègues au point parfois de renoncements propres. Dans les désaccords, il cherchait des conciliations et trouvait souvent un proverbe africain pour soutenir son point de vue et faire passer ses idées.

Léon est parti subitement le 21/11/2019 épuisé par une longue maladie qu'il a combattue avec courage et persévérance depuis 2011, sans révolte. Il incarnait la force tranquille mais il a dû faire face à plus fort que lui. C'est dans son pays natal, où il rêvait de passer sa retraite, qu'il a tiré sa révérence.

Nous devons faire désormais sans sa présence rassurante mais nous sommes sûrs que l'héritage de son passage durera longtemps. Sa mémoire perdurera pour toujours.

À son épouse Laurence, leurs enfants Corentin et Baptiste, nous voulons dire toute notre sympathie.

« Qui est riche sans être généreux n'a rien ». Léon était riche d'une profonde humanité.

Merci Léon.

Dr Agnès Redon
Présidente de la Commission
Médicale d'Établissement
et les médecins du Centre Romans Ferrari

Docteur Rainier Serrano

(20.08.1963 - 23.11.2019)



Le décès brutal de notre confrère et ami Rainier Serrano a généré une émotion partagée par les patients très nombreux de Lagnieu et alentours et par ses confrères du secteur.

« Enfant » de Lagnieu, où sa famille est connue de tous, Rainier n'a connu qu'un seul lieu d'exercice médical : sa ville natale.

D'un abord facile, aimable, très confraternel avec ses collègues du secteur, Rainier est toujours resté disponible pour ses patients, tout en sachant garder du temps pour effectuer des activités manuelles, souvent avec l'aide de sa famille et de ses amis : retaper des logements, les mettre en valeur, les louer, pour « améliorer sa retraite » disait-il en riant.

Rainier ne connaîtra jamais celle-ci !

Discret avec ses collègues, Rainier laisse dans la mémoire de ceux-ci l'image d'un ami que l'on aurait dû peut-être mieux accompagner.

À ses parents, à sa famille, ses enfants, nous exprimons notre tristesse, mais surtout notre amitié et notre disponibilité.

Dr Robert Lacombe

Mouvements de tableau

(de juillet 2019 à décembre 2019)

INSCRIPTIONS

- Dr Julie GAUBEY, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, fait des remplacements
- Dr Luisa GIUSTI DEL GIARDINO, sp. en NEUROLOGIE, exerce au CH de Fleyriat, BOURG EN BRESSE
- Dr Jean-Jacques MARTIN, retraité sans activité
- Dr Aboubacry SAKHO, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au CH du Haut Bugey, OYONNAX
- Dr Chloé QUENTIN, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaborateur libéral du Docteur Nicole DEEB à MIRIBEL
- Dr Blandine FACHIN, qualifiée en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaborateur médecin au sein du Service de Santé au Travail de l'Ain à BOURG EN BRESSE
- Dr Marie-Agnès MAZEN-SERIN, qualifiée en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce à l'EHPAD Clairval de REYRIEUX
- Dr Céline PELOSSIER, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaborateur médecin au sein du Service de Santé au Travail de l'Ain à SAINTE JULIE
- Dr Joseph PERREINS, sp. en MÉDECINE INTERNE, sans activité médicale professionnelle
- Dr Florinne RAINAUD, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaborateur libéral des Docteurs DENOLLET et PACI-MENUT, MIONNAY
- Dr Carla SEVIN, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaborateur libéral du Docteur BRANGERS à MIRIBEL
- Dr Martin VANDENHAUTE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, sans activité professionnelle médicale
- Dr Monia DE SOUSA, sp. en PSYCHIATRIE, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain
- Dr Fannie FLORIN, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au CH de BOURG EN BRESSE
- Dr Hela FRIH, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce à la Maison Médicale de THOISSEY
- Dr Clémentine JOULIN, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, fait des remplacements
- Dr Sandrine GAGNAIRE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, a débuté une collaboration libérale avec le Dr PAGNON à MONTMERLE-SUR-SAÔNE
- Dr Jessica PIVIDORI, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, s'est s'installée à VILLARS LES DOMBES
- Dr Céline LENCK, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- Dr Patrick ARNAUD-COFFIN, sp. en ONCOLOGIE MÉDICALE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- Dr Christine CAULRY, sp. en ANESTHÉSIE-RÉANIMATION, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- Dr Pascal CHALARD, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, fait des remplacements
- Dr Laurie DENIS-LAROQUE, sp. en GYNÉCOLOGIE MÉDICALE, exerce à la Clinique Convert, BOURG EN BRESSE
- Dr Corinne DEBRAS, sp. en NEUROLOGIE, exerce au Centre Hospitalier de BOURG EN BRESSE
- Dr Pauline DEPREZ, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, collaboratrice libérale des Docteurs VIGNAND et ALGOUD, CHÂTILLON SUR CHALARONNE
- Dr Robert FERRER, retraité sans activité
- Dr Catherine GIECZEWSKI, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, s'est installée à CHÂTILLON SUR CHALARONNE
- Dr Beatrix KABARADJIAN, qualifiée en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce à l'IME le Prélion à PERONNAS
- Dr Magali MARTIGNE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, fait des remplacements
- Dr Maxime POLO, sp. en CHIRURGIE Générale, exerce à l'Hôpital Privé d'AMBÉRIEU EN BUGÉY

- Dr Damien RIQUIER, sp. en MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION, exerce au Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE
- Dr Brigitte NICOLAS, qualifiée en MÉDECINE GÉNÉRALE, sans exercice en France
- Dr Stéphanie VERGOTTE, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, a débuté une activité de médecin coordonnateur à l'Hôpital Local du Pays de Gex
- Dr Philippe RAYMOND, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce dans les locaux de la Clinique Convert, BOURG EN BRESSE
- Dr Jérémy CHAVANT, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, associé de la SELARL AURSAL, exerce à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBERIEU EN BUGÉY
- Dr Jean-Charles LETIEVANT, sp. en ORL et CHIRURGIE CERVICO-FACIALE, fait des remplacements
- Dr Ravao ANDRIAMIHAJA, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, fait des remplacements
- Dr Camille CHOTARD, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, fait des remplacements
- Dr Julien LAVEINE, sp. en PSYCHIATRIE, exerce à l'établissement de santé pour adolescents de CHANAY
- Dr Mohamed Ali ELKAMEL, sp. en ANESTHÉSIE RÉANIMATION, exerce à l'Hôpital Privé d'Ambérieu, AMBÉRIEU EN BUGÉY
- Dr Marie GARMIER, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, fait des remplacements
- Dr Anthony MUGGEO, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre de Santé du Pays de Gex, GEX
- Dr Julie VARLET, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, exerce au Centre de Santé du Pays de Gex, GEX
- Dr Amandine BELHACHEMI, sp. en MÉDECINE GÉNÉRALE, fait des remplacements
- Dr Giuliana CECCHI, sp. en PSYCHIATRIE, exerce au Centre Psychothérapique de l'Ain

MÉDECINS RETRAITÉS CONSERVANT UNE ACTIVITÉ LIBÉRALE, SALARIÉE OU HOSPITALIÈRE

- Dr Vincent MERMET
- Dr Michel PULITO
- Dr Yves TARTARAT-CHAPITRE
- Dr Marc CHUZEL
- Dr Bruno CREPET
- Dr Georges YAVORDIOS
- Dr Stanislas KACZMARCZYK

MÉDECINS RETRAITÉS AYANT CESSÉ TOUTE ACTIVITÉ

- Dr Marie Hélène MAURY
- Dr Anne FAUROBERT
- Dr Véronique FASSNACHT
- Dr Annick BROISE
- Dr Louis ANGELLOZ PESSEY
- Dr François ROUSSEL
- Dr Serge QUEMENER
- Dr Fadel ZROUNBA
- Dr Anne ROBERT
- Dr Martine MARILLET
- Dr Pascal PENETRAT
- Dr Jean-Marc TARTAVEL
- Dr Françoise DURAND

TRANSFERTS DE DOSSIERS - RADIATIONS

- Dr Cécile LE CHEVALIER, radiée de l'Ain le 21.06.2019 pour le RHÔNE
- Dr Guillaume CANU, radié de l'Ain le 05.07.2019 pour la SAÔNE-ET-LOIRE
- Dr Jean-Charles THIMONIER, radié de l'Ain le 18.07.2019 pour la VILLE DE PARIS

- Dr Juan-Luis VALENZUELA-SERRANO, radié de l'Ain le 18.07.2019 pour un archivage au Conseil National
- Dr Anaïs KERNOU, radiée de l'Ain le 23.07.2019 pour le JURA
- Dr Emmanuel CAILLAUD, radié de l'Ain le 20.07.2019 pour le MAINE-ET-LOIRE
- Dr Fabienne BONNARD, radiée de l'Ain le 20.07.2019 pour un archivage au Conseil National
- Dr Ombeline D'USSEL, radiée de l'Ain le 02.08.2019 pour le MAINE-ET-LOIRE
- Dr Alain BRUSCHET, radié de l'Ain le 07.08.2019 pour l'ARDÈCHE
- Dr Audrey BAILLY, radiée de l'Ain le 14.08.2019 pour un archivage au Conseil national
- Dr Naima SEGHIR, radiée de l'Ain le 28.08.2019 pour le RHONE
- Dr Pierre HUGUET, radié de l'Ain le 01.09.2019 pour un archivage au Conseil National
- Dr Anne-Claire MOGENET, radiée de l'Ain le 02.09.2019 pour la HAUTE-SAVOIE
- Dr Xavier RICHARD, radié de l'Ain le 03.09.2019 pour la GUADELOUPE
- Dr Sandor SARKADI, radié de l'Ain le 10.09.2019 pour la GUADELOUPE
- Dr Nicolas SICOT, radié de l'Ain le 16.09.2019 pour la SAVOIE
- Dr Ludivine HENRY, radiée de l'Ain le 19.09.2019 pour le DOUBS
- Dr Thaeer AHMAD, radié de l'Ain le 23.09.2019 pour la LOIRE
- Dr Soline LINHART, radiée de l'Ain le 04.10.2019 pour la SEINE-MARITIME
- Dr Capucine MEYSONNIER, radiée de l'Ain le 09.10.2019 pour le RHÔNE
- Dr Cléa FRAISSE, radiée de l'Ain le 21.10.2019 pour la CÔTE D'OR
- Dr Thibault BERLING, radié de l'Ain le 23.10.2019 pour le RHÔNE
- Dr Hélène PETIT, radiée de l'Ain le 28.10.2019 pour le FINISTÈRE
- Dr Alexandra GOATER, radiée de l'Ain le 08.11.2019 pour la SARTHE
- Dr Chloé HERTZOG, radiée de l'Ain le 06.11.2019 pour le RHONE
- Dr Silvia AIMASSO, radiée de l'Ain le 12.11.2019 pour un archivage au Conseil national
- Dr Guillaume CANAT, radié de l'Ain le 15.11.2019 pour la RÉUNION
- Dr Florinne RAINAUD, radiée de l'Ain le 15.11.2019 pour le RHÔNE
- Dr Virginie CASCHERA, radiée de l'Ain le 29.11.2019 pour le RHÔNE
- Dr Alexandre THOINET, radié de l'Ain le 29.11.2019 pour le RHÔNE
- Dr Beatrix KABARADJIAN, radiée de l'Ain le 02.12.2019 pour le RHÔNE
- Dr Marie KUMBU SOLO, radiée de l'Ain le 04.12.2019 pour le RHÔNE
- Dr Yuliana NIKOLOVA, radiée de l'Ain le 05.12.2019 pour la HAUTE-SAVOIE

INSCRIPTION DE SOCIÉTÉS

- SELARL dénommée : « SELARL DU DOCTEUR AGNES RIVIÈRE » - 19.11.2019
- SELARL dénommée : « SELARL DU DOCTEUR GUILLEMOT » - 17.12.2019
- SELARL dénommée « SELARL DOCTEUR FRIH » - 17.12.2019
- SPFPL dénommée : « JB HOLDING » - 17.12.2019

Mouvements de tableau (de juillet 2019 à décembre 2019) - suite

RADIATION DE SOCIÉTÉS

- › SELAS dénommée « INSTITUT OPHTALMOLOGIQUE DU MONT BLANC » – 15.10.2019

QUALIFICATIONS

Dr droit d'exercice complémentaire dans la spécialité non qualifiante en « **CANCÉROLOGIE, option TRAITEMENTS MEDICAUX DES CANCERS** »

- › Dr Thibaut CASTAINGS

De plein droit :

En médecine générale :

- › Dr Julie GAUBEY
- › Dr Sandrine GAGNAIRE
- › Dr Clémentine JOULIN
- › Dr Fannie FLORIN
- › Dr Catherine GIECZEWSKI
- › Dr Ravao ANDRIAMIHAJA
- › Dr Julie VARLET

En gynécologie-obstétrique :

- › Dr Céline LENCK

En oncologie médicale :

- › Dr Patrick ARNAUD-COFFIN

Au vu des diplômes, attestations de conformité ou autorisation d'exercer la médecine en France :

En médecine générale :

- › Dr Martin VANDENHAUTE

En neurologie :

- › Dr Luisa GIUSTI DEL GIARDINO

En médecine interne :

- › Dr Joseph PERREINS

En psychiatrie :

- › Dr Giuliana CECCHI

DIPLÔMES ENREGISTRÉS

- › Dr Céline LENCK, titulaire d'un DIU d'Échographie Gynécologique et Obstétricale

- › Dr Andrei LUDOSAN, titulaire d'une Capacité de Médecine et Biologie du Sport

- › Dr Florine RAINAUD, titulaire d'une Capacité de Médecine et Biologie du Sport

- › Dr Maxime POLO, titulaire d'un DIU de Proctologie

- › Dr Maxime POLO, titulaire d'un DESC de Chirurgie Viscérale et Digestive

- › Dr Fannie FLORIN, titulaire d'un DESC de Médecine d'Urgence

DÉCÈS

- › Dr Philippe BARRÉ, décédé le 14 juillet 2019

- › Dr Robert ALLANTÉ, décédé le 3 novembre 2018

- › Dr André MICHAUD, décédé le 23 septembre 2019

- › Dr Jean-Arnaud COURBIN, décédé le 4 août 2019

- › Dr Robert DENJEAN, décédé le 6 novembre 2019

- › Dr Léon ZEVOUNOU, décédé le 21 novembre 2019

- › Dr Rainier SERRANO, décédé le 23 novembre 2019

Annonces

Le département de l'Ain Recrute un médecin (H/F)

- à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- auprès de la Direction de l'Autonomie (APA)

Renseignements : Direction des Ressources Humaines du Département de l'Ain - Tél. 04.74.50.98.32.

*Candidature et CV : M. le Président du Conseil Départemental de l'Ain - Direction des Ressources Humaines - 45 avenue Alsace Lorraine - CS 10114 - 01000 BOURG EN BRESSE
Courriel : recrutement@ain.fr*

Commune de SERRIERES DE BRIORD (01470)

- mise à disposition d'un **local équipé pour un médecin généraliste**

- local proche d'une structure accueillant infirmier, pédicure, sage-femme et d'une pharmacie
- installation facilitée par la Communauté Professionnelle Territoriale (CPTS) Bugey Sud
- possibilité d'une aide à l'installation (CAIM) financée par l'ARS

Contact : Mme Cécile Peron

Directrice coordinatrice CPTS Bugey Sud
e-mail : peron.cecil@gmail.com - Tél : 06.64.32.53.76

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Appels de candidatures relatifs aux médecins et professionnels habilités pour les injonctions de soins et injonctions thérapeutiques

Liens d'accès

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/appel-candidatures-dispositif-des-injonctions-de-soins>

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/appel-candidatures-dispositif-des-injonctions-therapeutiques>

Site de Clermont-Ferrand (bureau 435) ars-ara-dueq@ars.sante.fr

Adresse postale : 241 rue Garibaldi - CS 93383

69418 Lyon cedex 03

04.72.34.74.00 - www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

EHPAD Utrillo 01600 SAINT BERNARD

Recherche

Médecin traitant référent

de 25 résidents (suite à départ en retraite)

Contact : M. Geoffroy Mahé de Boislandelle, directeur, EHPAD Résidence Utrillo - IGH - 01600 SAINT BERNARD

Tél. 04.74.00.17.17

Ville de SAINT MAURICE DE BEYNOST

Recherche

Médecin - Référent - Crèche

- crèche halte-garderie municipale (place Charles de Gaulle)
- intervention 1 à 2 fois par mois (rémunération à 33 € bruts/heure)

Contact :

Mme Paula Salès - Service Ressources Humaines

Tél. 04.78.55.14.08.

ou Mme Isabelle Léon, directrice. Tél. 04.78.55.54.00

e-mail : mairie@saint-maurice-de-beynost.fr

Les annonces sont mises à jour régulièrement sur le SITE INTERNET : www.conseil01.ordre.medecin.fr

Composition du Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Ain

Membres du bureau

Président



Dr Robert LACOMBE LAGNIEU
Généraliste retraité

Président d'honneur



Dr Jacques RASCLE OYONNAX
Gynéco-Obst. retraité



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre

1^{er} Vice-Président



Dr Hervé ARNOULD BOURG EN BRESSE
Chirurgien-Orthopédiste

2^e Vice-Président



Dr Loïc BIOT BOURG EN BRESSE
Anesthésiste réanimateur

3^e Vice-Président



Dr Bernard BOCQUET BOURG EN BRESSE
Médecine Interne - retraité

4^e Vice-Présidente



Dr Marie-Françoise MASSON SEYER ST DENIS LÈS BOURG
Généraliste

**CONSEIL DE L'AIN
ORDRE DES MEDECINS**
11, rue des Dîmes
01000 BOURG EN BRESSE

- ☐ Tél. 04 74 23 07 14
- ☐ Fax : 04 74 24 61 31
- ☐ E.mail : ain@01.medecin.fr
- ☐ www.conseil01.ordre.medecin.fr

Secrétaire Générale



Dr Monique PELLETIER BOURG EN BRESSE
Généraliste retraitée

Trésorier
Conseiller régional



Dr Jacques BARADEL MAILLAT
Généraliste retraité

Membres titulaires

- ☐ Dr. BOIS Elodie
- ☐ Dr. BRIQUE Serge
- ☐ Dr. CAVAILLES Catherine
- ☐ Dr. DESBIEZ Marin
- ☐ Dr. DUPLESSY Lilie
- ☐ Dr. ERRARD Claude
- ☐ Dr. FOREST Gilles
- ☐ Dr. GUERRIER Béatrice
- ☐ Dr. NICOLAÏ Denis
- ☐ Dr. PARRENIN Andrée

BOURG EN BRESSE
BOURG EN BRESSE
SAINT JEAN SUR VEYLE
BOURG EN BRESSE
PRIAY
AMBERIEU EN BUGEY
AMBERIEU EN BUGEY
BOURG EN BRESSE
MEILLONNAS
VILLEREVERSURE

Gynécologue-Obstétricien
Neurologue
Ana.path. - retraitée
Médecine Vasculaire
Généraliste
Généraliste
Chirurgien Vasculaire
Gastro-entérologue
Médecin du Travail - retraité
Généraliste - retraitée

Membres suppléants

- ☐ Dr. BALAMOU Christian
- ☐ Dr. CABA Silvia
- ☐ Dr. CELESTIN Christian
- ☐ Dr. CHAFIQ Mohamed
- ☐ Dr. HERVE Guylain
- ☐ Dr. JACQUET-FRANCILLON Sylvie
- ☐ Dr. LA FAY Thierry
- ☐ Dr. LAPIERRE Isabelle
- ☐ Dr. POLICON Jean-Claude
- ☐ Dr. VIGANO Pierre-André

BOURG EN BRESSE
THOISSEY
AMBERIEU EN BUGEY
OYONNAX
BOURG EN BRESSE
BOURG EN BRESSE
AMBERIEU EN BUGEY
BOURG EN BRESSE
SERRIERES DE BRIORD
SAINT GENIS POUILLY

Médecin de dépistage
Gérialtre
Gynécologue-Obstétricien
Gastro-entérologue
Médecin Conseil
Médecin Territorial
Chirurgien
Médecin Conseiller Technique
Généraliste - retraité
Gynéco.Obstétricien - retraité

Désignation	Noms des représentants	Tél./fax/e-mail
Tribunal de Grande Instance 32 av. Alsace-Lorraine - 01000 BOURG EN BRESSE	Président du Tribunal Procureur de la République : M. Christophe RODE	04.26.37.73.00 fax. 04.74.42.69.40
Commissariat de Police Rue des Remparts - 01000 BOURG EN BRESSE	Commandant Raphaël POSSENTI	04.74.47.20.20
Direction Territoriale Départementale de l'ARS (DT 01) 9 place de la Grenouillère - 01012 BOURG EN BRESSE	Dr. Alain FRANÇOIS	04.72.34.74.00
Cellule Téléphonique d'Orientation (CTO) joignable 24 heures/24 et 7 jours/7 Centre Psychothérapique de l'Ain		04.74.52.29.89 04.74.52.29.11
Conseil départemental DGA Solidarité 13, avenue de la Victoire 01012 BOURG EN BRESSE	Protection maternelle et infantile - Dr Catherine HAMEL Centre de Planification et d'Education Familiale - Dr Sylvie JACQUET-FRANCILLON Maison départementale des Personnes Handicapées - Dr Bernardette DABOUT-NICOLAS	04 74 32 58 72 catherine.hamel@ain.fr 04 74 32 33 10 sylvie.jacquet-francillon@ain.fr 04 74 32 58 56 bernadette.dabout-nicolas@ain.fr
S.D.I.S. – Sapeurs Pompiers 200 Av. Capitaine Dhonne – BP.33 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Didier POURRET	04.37.62.15.28 fax. 04.37.62.15.30 sssm.em@sdis01.fr
Réseau A.S.R.A. (Aide aux Soignants de Rhône-Alpes) 5, quai Jaÿr - 69009 LYON	écoute téléphonique 24h/24/7jours/7 par médecins bénévoles	0805 62 01 33 fax 04.37.65.01.75. www.reseau-asra.fr
Entraide (Écoute et assistance aux médecins)	Conseil national de l'Ordre	0800 288 038
Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage Rhône-Alpes	SITE DE LYON : Dr. Bernard BRUNET SITE DE GRENOBLE : Dr. Michel GUINOT SITE DE ST-ÉTIENNE : Dr. Roger OULLION	04.72.11.91.01 04.76.76.93.03 04.77.12.73.73
AVEMA 1, rue de la bibliothèque - 01000 BOURG EN BRESSE		04.74.32.27.12
Veille sanitaire de l'Ain		0 810 224 262
CPAM Professionnels de Santé		0 811 910 009
Consultation d'aide au sevrage tabagique 12 rue Pavé d'Amour - 01000 BOURG EN BRESSE	CPAM – Centre de médecine préventive (2 ^{ème} étage) Consultation gratuite / Vendredi sur rendez-vous	04.74.45.84.45
Équipe Mobile d'Accompagnement et Soins Palliatifs - EMASP	Dr. Vianney PERRIN	04.74.45.45.00
Centre SALIBA Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 15 boulevard de Brou - 01000 BOURG EN BRESSE		04.74.52.28.56 fax. 04.74.22.30.59
Le Centre de Coordination en Cancérologie du département	Dr. Hubert ORFEUVRE Centre Hospitalier Fleyriat - BOURG EN BRESSE	04.74.45.45.11
Médecine Scolaire Promotion de la Santé en faveur des élèves 7 av. Jean Marie Verne - 01000 BOURG EN BRESSE	Dr. Isabelle LAPIERRE Médecin Conseiller Technique auprès de Mr. l'Inspecteur d'Académie de l'AIN	04.74.21.29.28 fax. 07.74.32.06.07
Maison des Adolescents 12, bd Victor Hugo - 01000 BOURG EN BRESSE 31 rue A. France - 01100 OYONNAX	Dr. Romain VALFORT Pédo-psychiatre	04.37.62.15.60 fax. 07.74.25.04.57 contact@maisondesados01.fr
Centre d'Addictologie de l'Ain - A.N.P.A.A.01 Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie Centre généraliste 114 bis boulevard de Brou 01000 BOURG EN BRESSE	Bourg en Bresse - Ambérieu en Bugey - Bellegarde - Belley Châtillon/Chalaronne - Jassans - Meximieux - Montluel - Oyonnax - St Genis Pouilly - St Maurice de Beynost - Thoissey - Trévoux - Villars les Dombes	04.74.23.36.61 fax. 04.74.23.02.27 anpaa01@anpaa.asso.fr
Centre d'Évaluation et de Diagnostic de l'Autisme de l'Ain (C.E.D.A'AIN) 14 rue de l'École - 01000 BOURG EN BRESSE	Dr Sandra LOUIS	04.74.52.27.30